

Plan d'action

Table des matières

1/ Faire de nos collectivités des exemples inspirants en matière de transition écologique	2
1.1.1 Piloter, suivre et réaliser le plan climat.....	2
1.1.2 Communiquer et favoriser l'implication de la population dans nos projets	4
1.1.3 Mobiliser et former les agents et les élus autour des enjeux du PCAET.....	6
1.2.1 Devenir une collectivité éco-exemplaire en matière de prévention des déchets.....	8
1.2.2 Accompagner les acteurs de la restauration collective dans la continuité de la loi Egalim	10
1.3.1 Développer le solaire photovoltaïque et thermique sur les bâtiments publics et le patrimoine public	11
1.3.2 Réaliser des diagnostics thermiques et réduire les consommations énergétiques des bâtiments et équipements publics.....	13
2/ S'adapter à la crise climatique pour garder une qualité de vie agréable	15
2.1.1 Sensibiliser les populations et les services de santé aux catastrophes climatiques	15
2.1.2 Réaliser les études préalables au PAPI de la Souffel et construire des ouvrages de lutte contre les inondations	17
2.1.3 Sensibiliser la population et les acteurs du territoire à la réduction des consommations d'eau ..	25
2.2.1 Préserver les zones humides et la qualité de la ressource en eau	27
2.2.2 Récupérer l'eau de pluie (collectivités et particuliers)	29
2.3.1 Développer et soutenir les projets d'agroécologie.....	31
2.3.2 Augmenter la couverture d'arbres pour renforcer la trame verte	32
3/ Accompagner nos activités économiques et agricoles vers un développement local soutenable et résilient	35
3.1.1 Valoriser les produits locaux et leur distribution	35
3.1.2 Accompagner les agriculteurs pour réaliser des diagnostics énergétiques et bilans carbone	36
3.1.3 Accompagner les projets d'agritourisme	38
3.1.4 Accompagner le développement de nouvelles pratiques agricoles réduisant les émissions de GES et de polluants	40
3.2.1 Mettre en œuvre le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés	41
3.2.2 Inciter à la réduction des déchets dans les foyers et encourager la réduction et à la collecte des biodéchets	43
3.2.3 Réduire les déchets des professionnels	44
3.3.1 Développer les projets de production d'énergie solaire sur les bâtiments agricoles	46
3.3.2 Expérimenter des projets d'agrivoltisme	47
3.3.3 Développer les installations de méthanisation par village selon des structures agricoles	49
4/ Faire évoluer nos modes de vie à travers un aménagement sobre et solidaire	51
4.1.1 Mettre en place un service de conseil info-énergie	51

4.1.2 Réaliser un cadastre solaire et développer le conseil sur les ENR pour les particuliers.....	53
4.1.3 Elaborer une OAP « Construire autrement » dans le PLUi	55
4.2.1 Identifier et mobiliser les solutions de géothermie associée au photovoltaïque pour les bâtiments collectifs	57
4.2.2 Développer les installations photovoltaïques sur les parkings, bordures et délaissés autoroutiers	59
5/ Permettre aux habitants et aux salariés de se déplacer de façon plus sobre, économe et durable	61
5.1.1 Renforcer la communication sur l'offre en transports en commun existante au sein des villages	61
5.1.2 Faire découvrir le vélo via des événements dédiés, par la sensibilisation, l'expérimentation et la location.....	63
5.1.3 Mettre en œuvre le schéma des itinéraires cyclables et le compléter avec des aménagements de traversées de villages	64
5.2.1 Développer et densifier le maillage de bornes de recharge électriques	66
5.2.2 Développer le covoiturage à l'échelle du territoire en développant l'accès à l'offre, les aires dédiées et la communication.	68

1/ Faire de nos collectivités des exemples inspirants en matière de transition écologique

1.1.1 Piloter, suivre et réaliser le plan climat

Action 1.1.1 Piloter, suivre et réaliser le plan climat		
		• Action à réaliser
PORTEUR de l'action	CCKA	
Axe	1. Faire de nos collectivités des exemples inspirants en matière de transition écologique	
Objectif	1.1 Mobiliser le territoire pour intégrer les transitions dans le quotidien et dans les décisions	

Projets en lien avec l'action / Fiches actions associées	1.1.2 Communiquer et favoriser l'implication de la population dans nos projets 1.1.3 Mobiliser et former les agents et les élus autour des enjeux du PCAET
DESCRIPTION ET MODE OPERATOIRE	
Traduction opérationnelle de l'action	1. Pilotage politique et technique : - Constituer un COPIL composé d'élus en charge du suivi du dossier PCAET - Constituer un COTEC comprenant des agents de la CCKA et communaux, et éventuellement des partenaires techniques (chambre d'agriculture, ou autre) - Définir la fréquence de rencontre de ces instances - Réaliser un guide des bonnes pratiques pour l'organisation et la tenue de ces différentes réunions (covoiturage, produits locaux si mise à disposition de nourriture, impressions seulement si nécessaire...) - S'assurer de la mobilisation dans la durée des instances et de consacrer suffisamment de temps au sujet PCAET lors des réunions en bureau des maires 2. Pilotage interne : - Recruter un chargé de mission qui coordonnera l'ensemble de la mise en œuvre des actions, - Constituer une équipe projet rassemblant des agents des différents services pour garantir la cohérence de l'action et faciliter le lien avec les partenaires – en lien avec le COTEC - Définir un planning et un plan de financement pour les actions Les actions réalisées annuellement : - Mise en œuvre des actions selon les priorités et calendrier retenu au budget - Revue des projets : avancement des actions via chaque service et les acteurs partenaires ; puis information relayée - Accompagnement à la démarche : cf. action communication et animation 3. Définition du cadre de suivi et évaluation : - Réaliser un outil ou un tableau de bord comprenant l'ensemble des indicateurs techniques et mis à jour annuellement - Compléter l'outil de suivi annuellement et récupérer les indicateurs auprès des pilotes des actions 4. Evaluation : - Evaluer la mise en œuvre du PCAET au bout de 3 ans (Il serait intéressant de recourir à un acteur extérieur pour réaliser l'évaluation à mi-parcours du PCAET, afin d'avoir un regard critique et une comparaison avec d'autres territoires sur la mise en œuvre du PCAET)
Partenaires techniques	Région, Services de l'Etat, porteurs de fiches actions, CA, AlterAlsaces Energie

Partenaires financiers	Etat, Région, CEA					
Calendrier des étapes	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Lancement : étape 1	Poursuite : 1 Lancement : 2, 3 et 4	Poursuite : 1 à 4			
CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE						
Moyens humains			Moyens financiers			
1 ETP			40 000€/an			
INDICATEURS ET EVALUATION						
Indicateurs de réalisation	- Existence du COPIL et du COTEC et nombre de leurs réunions, et participation - Mise en œuvre des actions du PCAET					
Objectif précis (Résultat à atteindre dans 6 ans)	- Atteinte des objectifs du PCAET					

L'action contribue aux objectifs PCAET	Economie d'énergie	Réduction des GES	Production d'EnR	Augmentation du stockage carbone	Amélioration de la qualité de l'air	Adaptation au changement climatique
Cocher les cases concernées	X	X	X	X	X	X

1.1.2 Communiquer et favoriser l'implication de la population dans nos projets

1.1.2 Communiquer et favoriser l'implication de la population dans nos projets		
		• Action à réaliser
PORTEUR de l'action	CCKA, Communes	
Axe	1. Faire de nos collectivités des exemples inspirants en matière de transition écologique	
Objectif	1. Mobiliser le territoire pour intégrer les transitions dans le quotidien et dans les décisions	

Projets en lien avec l'action / Fiches actions associées	3. Mobiliser et former les agents et les élus autour des enjeux du PCAET					
DESCRIPTION ET MODE OPERATOIRE						
Traduction opérationnelle de l'action	1. Développer l'acculturation thématique des élus et des services aux enjeux du PCAET - Communiquer sur l'avancée du PCAET dans chaque commission de la communauté une fois par an. - Partager les actions et expériences menées entre les agents de la communauté ; - Relayer les supports d'informations et de formations du réseau des partenaires - Se rapprocher des réseaux pour les élus tels que Les Générateurs 2. Communiquer autour des actions du PCAET et de nos communes - Valoriser l'exemplarité de la collectivité et les actions réalisées dans le cadre d'un plan de communication. - Actualiser régulièrement la page internet dédiée au fur et à mesure de sa mise en œuvre, en reliant aux actions des domaines de la collectivité. - Promouvoir les actions des communes 3. Participer aux journées nationales et rencontres régionales et partenariales (réseau Climat Air Energie Région Grand-Est, rencontre Réseau les Générateurs ou Altersace Energies) 4. Organiser et/ou relayer des journées citoyennes 5. Développer la participation citoyenne dans nos projets et intégrer une part importante de concertation dans la construction de nos politiques publiques 6. Accompagner les particuliers dans leurs projets et les mettre en lien avec les partenaires spécialisés					
Partenaires techniques	ADEME, Région, SDEA, BC, Etat, Médias, Ekojardinier, Association Citoyens et Territoires					
Partenaires financiers	Etat, ADEME, Région, CEA, Agence de l'eau					
Calendrier des étapes	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Lancement : 1 à 3	Poursuite : 1 à 3 Lancement : 4,5 et 6	Poursuite : 1 à 6			
CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE						
Moyens humains			Moyens financiers			

ETP animateur du PCAET + mobilisation ponctuelle des Services selon leurs actions concernées	Dans le cadre du budget voté annuellement
--	---

INDICATEURS ET EVALUATION

Indicateurs de réalisation	- Nombre de rencontres organisées entre élus et entre services - Nombre de participations aux réseaux des partenaires
Objectif précis (Résultat à atteindre dans 6 ans)	- Implication maximale de la population - 10 actions de sensibilisation par an

L'action contribue aux objectifs PCAET	Economie d'énergie	Réduction des GES	Production d'EnR	Augmentation du stockage carbone	Amélioration de la qualité de l'air	Adaptation au changement climatique
Cocher les cases concernées	X	X	X	X	X	X

1.1.3 Mobiliser et former les agents et les élus autour des enjeux du PCAET

Action 1.1.3 Mobiliser et former les agents et les élus autour des enjeux du PCAET		
		• Action à réaliser
PORTEUR de l'action	CCKA, Communes	
Axe	1. Faire de nos collectivités des exemples inspirants en matière de transition écologique	
Objectif	1. Mobiliser le territoire pour intégrer les transitions dans le quotidien et dans les décisions	

Projets en lien avec l'action / Fiches actions associées	1. Piloter, suivre et réaliser le PCAET 2. Communiquer et favoriser l'implication de la population dans nos projets					
DESCRIPTION ET MODE OPERATOIRE						
Traduction opérationnelle de l'action	1. Mobiliser les élus de toutes les communes : - Aller à la rencontre de chaque maire voire de chaque conseil municipal et de chaque secrétaire de mairie afin de présenter toutes les actions mises en place à destination des habitants (Guichet Habitat, Mobilité, déchets...) - Nommer un élu et/ou un technicien référent « PCAET » par commune - Partager un bilan annuel des actions du PCAET avec les conseils municipaux 2. Organiser des ateliers de travail, des fresques et des formations, à destination des agents communaux et de l'EPCI sur des thématiques précises : - Exemple : énergie solaire, géothermie, aides à la rénovation, éclairage public, 0 phyto ... - Exemples de thématiques à aborder : énergie solaire, géothermie, aides à la rénovation énergétique, éclairage public, gestion sans produits phytosanitaires (zéro phyto), la gestion des risques, la création d'îlots de fraîcheur, gestion durable des ressources etc. Ces formations peuvent également s'étendre à d'autres problématiques environnementales affectées par le changement climatique. - Mobiliser les agents formés sur la fresque du climat pour organiser des sessions en ateliers internes 3. Rédiger des fiches « retours d'expériences » sur les projets exemplaires mis en place dans les communes et l'Agglomération. 4. Elaborer une charte partagée et un guide des bonnes pratiques pour sensibiliser à la transition écologique les agents de l'EPCI (à voir pour que ce guide puisse être reproductible pour les agents des communes). - Ce guide abordera les gestes et comportements à mettre en place vis-à-vis du changement climatique ainsi que d'autres thématiques (déchets, covoiturage, éco conduite, économies d'énergie, de chauffage, de papier, télétravail...). Il sera élaboré avec les agents et les élus afin d'animer des discussions autour de ces sujets et afin que tous se les approprient. 5. Favoriser les circuits courts lors d'évènements internes organisés par l'EPCI (lutte contre le gaspillage, préférence pour les produits locaux), avoir une réflexion « zéro déchets » quand c'est possible.					
Partenaires techniques	CNFPT/CDG, AMD, B.E., ADEME					
Partenaires financiers	Région, ADEME, Etat					
Calendrier des étapes	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	1 et 2	3, 4 et 5	Poursuite 1 à 5			
CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE						
Moyens humains			Moyens financiers			
ETP animateur PCAET			Principalement moyens humains			

INDICATEURS ET EVALUATION

Indicateurs de réalisation	- Nombre de participants (personnes formées) - Nombre de communes mobilisées suite à l'action - 6 réunions organisées a minima par an
Objectif précis (Résultat à atteindre dans 6 ans)	- 90% des agents et des élus ont participé au moins à une formation. - Toutes les communes sont mobilisées

L'action contribue aux objectifs PCAET	Economie d'énergie	Réduction des GES	Production d'EnR	Augmentation du stockage carbone	Amélioration de la qualité de l'air	Adaptation au changement climatique
Cocher les cases concernées	X	X	X	X	X	X

1.2.1 Devenir une collectivité éco-exemplaire en matière de prévention des déchets

Action 1.2.1 Devenir une collectivité éco-exemplaire en matière de prévention des déchets			
		• Action en étude	
PORTEUR de l'action	CCKA, communes		
Axe	1. Faire de nos collectivités des exemples inspirants en matière de transition écologique		
Objectif	1.2 Activer tous les leviers de la collectivité pour accélérer la transition (commande publique, subventions, financements, éducation, culture...)		
Projets en lien avec l'action / Fiches actions associées	3.2.2 Mettre en œuvre le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés		
DESCRIPTION ET MODE OPERATOIRE			

Traduction opérationnelle de l'action	Cette fiche-action renvoie à la mise en œuvre de l'axe 1 du PLPDMA : « Devenir une collectivité exemplaire en matière de prévention des déchets » et ainsi, aux fiches-actions suivantes : 1. Réduire à la source les déchets : produire moins pour moins de déchets (à appliquer dans la charte, la formation et diverses réunions...) 2. Elaboration d'une charte d'exemplarité des communes 3. Former les agents techniques et les élus à la gestion in situ des déchets verts 4. Mise en place de composteurs au sein des établissements communaux et intercommunaux 5. Gestion économe du papier dans les administrations et établissements publics 6. Réunions d'information sur la prévention des déchets 7. Former l'ensemble de la population de la CCKA au tri des déchets (par des visites à domiciles, flyers...) 8. Mise en place de la redevance incitative sur le territoire					
Partenaires techniques	Prestataire, INE, Ecomanifestation Alsace, Communes					
Partenaires financiers	SDEA, ADEME					
Calendrier des étapes	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Voir calendrier du PLPDMA					
CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE						
Moyens humains				Moyens financiers		
Voir PLPDMA				4 550 € (total des coûts estimés pour l'axe 1)		
INDICATEURS ET EVALUATION						
Indicateurs de réalisation	- Nombre de communes ayant signé la charte - Collecte des OMR (en kg/hab) - Collecte de tri sélectif (en kg/hab)					
Objectif précis (Résultat à atteindre dans 6 ans)	- 23 communes ayant signé la charte - 113 kg/hab collectés en OMR - 67 kg/hab collectés en tri sélectif					

L'action contribue aux objectifs PCAET	Economie d'énergie	Réduction des GES	Production d'EnR	Augmentation du stockage carbone	Amélioration de la qualité de l'air	Adaptation au changement climatique
Cocher les cases concernées	X	X				

1.2.2 Accompagner les acteurs de la restauration collective dans la continuité de la loi Egalim

Nom de l'action : 1.2.2 Accompagner les acteurs de la restauration collective dans la continuité de la loi Egalim						
				• Action à réaliser		
PORTEUR de l'action	CCKA					
Axe	1. Faire de nos collectivités des exemples inspirants en matière de transition écologique					
Objectif	1.2 Activer tous les leviers de la collectivité pour accélérer la transition (commande publique, subventions, financements, éducation, culture...)					
Projets en lien avec l'action / Fiches actions associées	Programme Alimentaire Territorial					
DESCRIPTION ET MODE OPERATOIRE						
Traduction opérationnelle de l'action	1. Prévoir 3 réunions annuelles avec le prestataire et les communes pour évoquer le périmètre d'approvisionnement - 1 réunion pour définir le périmètre d'approvisionnement - 1 réunion pour lui flécher des producteurs locaux – et éventuellement, organiser des rencontres entre le prestataire et ces producteurs - 1 réunion pour définir ensemble les modalités de suivi de la part d'aliments locaux dans la restauration collective - Etudier les possibilités d'intégration des produits locaux dans les menus 2. Organiser 1 réunion annuelle de suivi des objectifs avec les responsables de cantines et personnes en charge de la rédaction des marchés au niveau des communes pour discuter des objectifs et revoir le contenu du marché (ainsi que les menus) 3. Accompagner les personnes en charge de l'élaboration des marchés et les sensibiliser : réduire progressivement la part de repas carnés dans les menus 4. Inscrire des exigences de certification et des critères environnementaux renforcés dans les prochains marchés de restauration collective					
Partenaires techniques	Agriculteurs locaux, chambre d'agriculture, responsable de cantine scolaire, prestataire restauration collective, communes					
Partenaires financiers	Collectivités territoriales					
Calendrier des étapes	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	1 et 2	3				4
CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE						

Moyens humains	Moyens financiers
10 jours agent	Aucun
INDICATEURS ET EVALUATION	
Indicateurs de réalisation	- % de produits bio dans les repas - % de produits locaux - % de produits carnés dans les repas - Nombre d'actions organisées avec les professionnels de la restauration collective
Objectif précis (Résultat à atteindre dans 6 ans)	- Respecter les objectifs de la loi Egalim - Augmenter la part de menus végétariens dans les repas

L'action contribue aux objectifs PCAET	Economie d'énergie	Réduction des GES	Production d'EnR	Augmentation du stockage carbone	Amélioration de la qualité de l'air	Adaptation au changement climatique
Cocher les cases concernées	X	X				

1.3.1 Développer le solaire photovoltaïque et thermique sur les bâtiments publics et le patrimoine public

Nom de l'action : 1.3.1 Développer le solaire photovoltaïque et thermique sur les bâtiments publics et le patrimoine public (parking, linéaires, friches éventuelles)		
		• Action à réaliser
PORTEUR de l'action	CCKA, communes	
Axe	1. Faire de nos collectivités des exemples inspirants en matière de transition écologique	
Objectif	1.3 Rénover et produire des énergies renouvelables à l'échelle du patrimoine et des équipements publics	
Projets en lien avec l'action / Fiches actions associées		
DESCRIPTION ET MODE OPERATOIRE		
Traduction opérationnelle de l'action	Il s'agit d'identifier les gisements de production solaire photovoltaïque des infrastructures publiques et privées et de développer les installations sur le territoire de la CCKA. Il est question très prioritairement des toitures de bâtiments de surface moyenne à importante, de quelques surfaces de parking, mais également de quelques possibilités au sol sous conditions.	

	1. Réaliser le cadastre puis le mettre à disposition des communes une fois réalisé 2. Adhérer au service de Conseil en énergie partagé de Alter Alsace Energie. L'accompagnement des communes et la réalisation d'études d'opportunité font partie des missions du CEP. 3. Identifier les potentiels à partir du cadastre 4. Réaliser un schéma directeur de développement de l'EnR qui permettra notamment l'identification de zones préférentielles pour la production sur le territoire de la CC et la planification et la priorisation temporelle et spatiale les zones d'implantations. Il permettra également d'édifier les conditions dans lesquelles est autorisée le développement des panneaux photovoltaïques au sol doivent être explicitées afin d'éviter le développement de centrales solaires sur des milieux agricoles, forestiers ou naturels à enjeux) 5. Organiser des temps de réflexion entre communes sur le sujet pour sélectionner les projets rentables et intéressants à l'échelle de la CCKA 6. Réaliser des notes d'opportunité et des études de faisabilité avec l'aide du CEP 7. Conseiller et accompagner les communes pour étudier la solution la plus pertinente par rapport aux besoins du bâtiments (solaire ou thermique) via le CEP et aider les communes de la CC à mobiliser le foncier et offrir un accompagnement plus poussé pour les communes sur les questions juridiques et techniques 8. Accompagner à l'installation 9. Valoriser les projets existants et montrer la rentabilité des projets						
Points de vigilance	La mise en place de panneaux solaires sur toiture doit prendre en compte la dimension paysagère (prise en compte des périmètres de monuments historiques, de sites inscrits/classés), leur intégration doit suivre certaines règles de mise en place. De plus, elle doit tenir compte de la présence potentielle d'oiseaux (hirondelles...) ou de chiroptères pouvant occuper le bâti. Les conditions dans lesquelles est autorisée le développement des panneaux photovoltaïques au sol doivent être explicitées afin d'éviter le développement de centrales solaires sur des milieux agricoles, forestiers ou naturels à enjeux. Pour cela, il serait intéressant de prévoir un schéma directeur de développement de l'ENR qui permettra notamment : l'identification de zones préférentielles pour la production sur le territoire de la CC et la planification et la priorisation temporelle et spatiale les zones d'implantations.						
Partenaires techniques	Alter Alsace Energie, Enerios , SER développeurs						
Partenaires financiers	ADEME, Région, Banques						
Calendrier des étapes	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
	Lancement : 1, 2 et 3	Lancement : 3 et 4	Lancement et mise en œuvre : 5, 6, 7 et 8				
CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE							
Moyens humains				Moyens financiers			

ETP chargé de mission PCAET	87 500€ sur 6 ans
-----------------------------	-------------------

INDICATEURS ET EVALUATION

Indicateurs de réalisation	- Puissance MWc installée - GWH concernés
Objectif précis (Résultat à atteindre dans 6 ans)	- Reprendre objectifs stratégie ENR

L'action contribue aux objectifs PCAET	Economie d'énergie	Réduction des GES	Production d'EnR	Augmentation du stockage carbone	Amélioration de la qualité de l'air	Adaptation au changement climatique
Cocher les cases concernées		X	X			

1.3.2 Réaliser des diagnostics thermiques et réduire les consommations énergétiques des bâtiments et équipements publics

Nom de l'action : 1.3.2 Réaliser des diagnostics thermiques et réduire les consommations énergétiques des bâtiments et équipements publics

		• Action à réaliser
PORTEUR de l'action	Communauté de communes de Kochersberg	
Axe	1. Faire de nos collectivités des exemples inspirants en matière de transition écologique	
Objectif	1.3 Rénover et produire des énergies renouvelables à l'échelle du patrimoine et des équipements publics	
Projets en lien avec l'action / Fiches actions associées	Application du décret tertiaire	

DESCRIPTION ET MODE OPERATOIRE

Traduction opérationnelle de l'action	1. Préfiguration - Constituer une équipe en interne composé d'élus et agents de la collectivité - Identifier un conseiller (la CocoKo étudiera l'adhésion à Alter Alsace Energies) - Identifier les financements mobilisables : Fonds verts, CEE, ACTEE
--	--

	2. Diagnostic - Identifier tous les bâtiments publics de la CocoKo et des communes - Etablir une catégorisation par : type de construction, de système de chauffage, d'énergie utilisé, de contrat de maintenance et régulation passés... - Sélectionner les bâtiments qui semblent les plus prioritaires (passoires thermiques, lieux très utilisés, endroits symboliques...) - Définir un nombre d'audits énergétiques à réaliser sur les bâtiments retenus - Voter et valider une enveloppe budgétaire pour réaliser ces audits (et les financements existants) - Réaliser les audits - Réfléchir à l'orientation des bâtiments et aux matériaux, en intégrant une approche bioclimatique dans le cadre des constructions neuves - Prendre en compte l'environnement immédiat des bâtiments en déterminant les emplacements stratégiques pour planter des arbres, afin d'apporter de l'ombre en été et de laisser passer la lumière en hiver 3. Plan d'actions - A partir des audits réalisés, établir différents scénarios (plus ou moins ambitieux) de rénovation pour l'ensemble des bâtiments. Les scénarios devront intégrer la réflexion sur l'opportunité d'installer des EnR sur les bâtiments. - Définir un plan d'action pour les situations énergivores (travaux, changement du contrat de maintenance, sensibilisation des agents...) - Définir un programme pluriannuel de travaux - Voter une enveloppe budgétaire pour des travaux sur 10 ans - Identifier les pistes de mutualisation possibles pour réduire les coûts (groupement de marchés ou de travaux) et anticiper la gestion des déchets du BTP - Intégrer la notion de matériaux biosourcés ou issus du réemploi et du recyclage dans le cahier des charges des travaux des bâtiments publics - Profiter de ces opérations pour faire des démonstrateurs et impliquer les artisans locaux 4. Suivi et évaluation - Former les occupants à l'utilisation des nouveaux bâtiments - Suivre et améliorer les consommations dans le temps (COTEC, COPIL, bilans annuel, redimensionnement) - Evaluer la réduction des consommations dans le temps et la satisfaction des usagers et agents					
Points de vigilance	Tout comme pour l'installation d'ENR sur bâti, la rénovation et l'isolation thermique des bâtiments doit prendre en compte la présence potentielle d'oiseaux ou de chiroptères pouvant établir des gîtes sur les façades ou les pans de toits.					
Partenaires techniques	Alter Alsace Energie					
Partenaires financiers	Région Grand Est, Ademe (Climaxion)					
Calendrier des étapes	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	1	2	3	4		

CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE	
Moyens humains	Moyens financiers
0,25 ETP en interne pour le suivi et la coordination 0,5 ETP pour le conseiller	En fonction des scénarios établis et retenus
INDICATEURS ET EVALUATION	
Indicateurs de réalisation	- Part de bâtiments publics suivis (%) - Part de bâtiments publics ayant fait l'objet d'un diagnostic énergétique (%) - Nombre de bâtiments rénovés par an - Pour chaque bâtiment > 1000m², évolution de la consommation d'énergie
Objectif précis (Résultat à atteindre 6 ans)	- 100% du patrimoine bâti public suivi - Rénover 2 bâtiments par an (CocoKo et communes) à partir de l'année 2 du PCAET (soit 10 rénovations sur les 6 ans du PCAET) - Diminuer de 20% la consommation du patrimoine public sur 6 ans puis de 34% en 2029 (Décret tertiaire)

L'action contribue aux objectifs PCAET	Economie d'énergie	Réduction des GES	Production d'EnR	Augmentation du stockage carbone	Amélioration de la qualité de l'air	Adaptation au changement climatique
Cocher les cases concernées	X	X	X		X	X

2/ S'adapter à la crise climatique pour garder une qualité de vie agréable

2.1.1 Sensibiliser les populations et les services de santé aux catastrophes climatiques

Nom de l'action : 2.1.1 Sensibiliser les populations et les services de santé aux catastrophes climatiques		
		• Action à réaliser
PORTEUR de l'action	CCKA, Communes	
Axe	2. S'adapter à la crise climatique pour garder une qualité de vie agréable	

Objectif	2.1 Prévenir les catastrophes et développer une culture du risque					
Projets en lien avec l'action / Fiches actions associées						
DESCRIPTION ET MODE OPERATOIRE						
Traduction opérationnelle de l'action	1. Identifier les acteurs clés à mobiliser 2. Diffuser des supports vulgarisateurs sur les enjeux, les bons comportements, l'intérêt, les objectifs et les solutions - Renforcer la diffusion du DICRIM en mobilisant les communes, pour des envois postaux et une mise à disposition dans les lieux accueillant du public - Via des plaquettes ou vidéos, des bulletins de la communauté de communes ou des communes, des fiches du CEREMA sur les risques, des informations sur les zones de fraîcheur existantes 3. Accompagner à la constitution d'une Communauté Locale de Santé et à la définition de son programme d'actions 4. Intégrer la notion d'adaptation dans les événements existants des collectivités et partenaires institutionnels et proposer des animations type Fresque de l'Adaptation au changement climatique, Fresque de la Ville, Fresque de la Biodiversité, Inventons nos vies, bas carbone 5. Mettre en place des repères de crue 6. Mettre en place des ateliers, actions de co-création avec les habitants (ex. Comment adapter mon jardin au changement climatique) - Ces ateliers peuvent également permettre de recueillir les retours d'expérience des habitants sur certains aléas rencontrés qu'ils n'observaient pas avant (coulées de boues et ruissellements plus importants, dégradation des maisons liée aux épisodes pluvieux et de sécheresse, etc.) et imputables au changement climatique et à l'urbanisation et permettre ainsi d'identifier certains risques naturels et technologiques locaux, parfois non identifiés dans le DICRIM 7. Proposer un appel à projets pilotes pour initier des expérimentations test sur le territoire					
Partenaires techniques	CEREMA (fiche technique), SDEA, Région, OFB, associations					
Partenaires financiers	/					
Calendrier des étapes	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Lancement : 1 et 2	Poursuite : 2 ; Lancement : 3 et 4	Poursuite : 2 à 4 ; Lancement : 5 et 6	Poursuite : 2 à 6 ; Lancement : 7	Poursuite : 2 à 7	
CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE						
Moyens humains				Moyens financiers		

0,1 ETP PCAET, mobilisation des membres de l'équipe-projet PCAET	5 000€/an
--	-----------

INDICATEURS ET EVALUATION

Indicateurs de réalisation	- Fréquence des événements et diffusions de supports d'information - Nombre de repères de crue installés - Participation aux événements concernés ou dédiés
Objectif précis (Résultat à atteindre dans 6 ans)	- Changement de comportement. - 1 info par semestre (hiver-été) - Repères présents dans les communes touchées par les inondations. - Participation selon l'ampleur de l'événement

L'action contribue aux objectifs PCAET	Economie d'énergie	Réduction des GES	Production d'EnR	Augmentation du stockage carbone	Amélioration de la qualité de l'air	Adaptation au changement climatique
Cocher les cases concernées						X

2.1.2 Réaliser les études préalables au PAPI de la Souffel et construire des ouvrages de lutte contre les inondations

Nom de l'action : 2.1.2.a Réaliser les études préalables au PAPI de la Souffel et construire des ouvrages de lutte contre les inondations		
		☐ Action à réaliser
PORTEUR de l'action	SDEA	
Axe	2. S'adapter à la crise climatique pour garder une qualité de vie agréable	
Objectif	2.1 Prévenir les catastrophes et développer une culture du risque	
Projets en lien avec l'action / Fiches actions associées	Mission Eau Souffel (animateur SDEA)	
DESCRIPTION ET MODE OPERATOIRE		
Traduction opérationnelle de l'action	Programme d'Etudes Préalables au PAPI de la Souffel CONTEXTE Le bassin versant de la Souffel est soumis à des inondations par débordement de cours d'eau et par des crues éclairées faisant suite à des précipitations intenses à l'origine de ruissellement et pouvant évoluer en coulées d'eaux boueuses. Les inondations de 2016 et 2018 ont démontré que ces événements engendrent d'ores et déjà des dommages importants : habitations,	

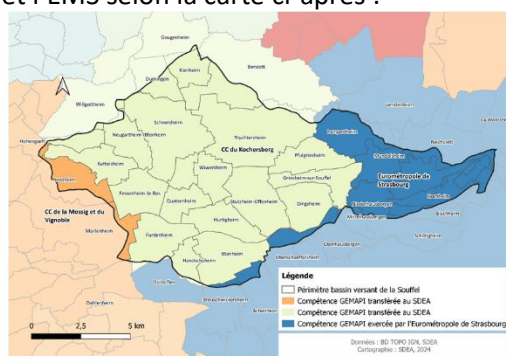
entreprises (commerces, industries), établissements recevant du public (écoles, mairies), personnes emportées.

Pour répondre à ces problématiques, le SDEA s'est engagé début 2024 dans une démarche de programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont la première étape est le programme d'études préalables (PEP).

Cette phase d'études a pour objet d'affiner la connaissance du territoire, de définir, structurer et animer une stratégie globale de prévention des inondations sur son territoire dans le but de réduire ses conséquences dommageables des inondations sur la santé humaine, les biens, les activités économiques, l'environnement sur le bassin versant de la Souffel.

LE PERIMETRE

Le périmètre du programme d'études préalables au PAPI de la Souffel concerne 43 communes bas-rhinoises réparties dans 3 EPCI, la Communauté de Communes du Kochersberg, la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble et l'Eurométropole de Strasbourg. Les compétences en matière de gestion des milieux aquatiques, de prévention des inondations et de coulées d'eau boueuse sur le territoire sont réparties entre le SDEA et l'EMS selon la carte ci-après :



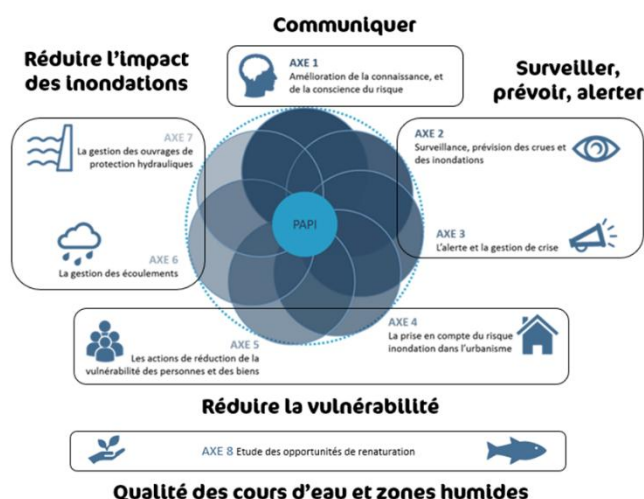
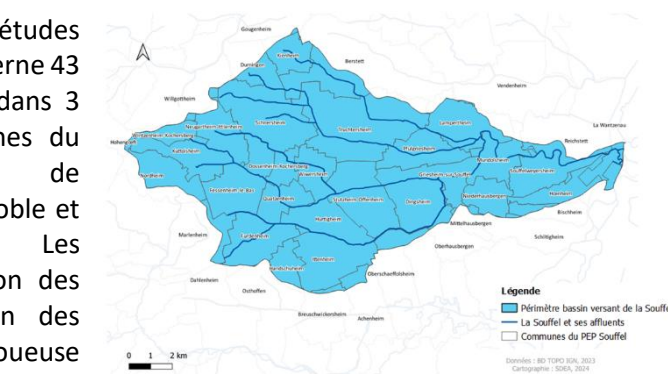
Ainsi, les actions menées sur le territoire du PEP Souffel sont amenées à être pilotées par le SDEA et/ou l'EMS selon leur localisation.

Le programme d'actions

La stratégie mise en œuvre dans le cadre du PEP de la Souffel vise à répondre aux problématiques d'inondations rencontrées sur le bassin versant de la Souffel et à préparer au mieux le territoire à faire face aux événements climatiques dont la fréquence et l'intensité augmentent.

Le programme d'étude préalables comporte des actions organisées en 8 axes de travail.

L'objectif n'est pas de miser sur une solution unique pour faire face aux inondations mais bien de mobiliser l'ensemble des différents leviers de la gestion des inondations.



Le programme d'actions du PEP ne comporte pas d'actions de travaux (création d'ouvrage, travaux sur ouvrages existants). En effet, les travaux doivent dans un 1er temps être définis sur la base des études prévues dans le PEP afin de garantir une approche globale et transversale de la gestion du risque inondation à l'échelle du bassin versant.

Le programme d'actions présenté dans le cadre du PEP Souffel se veut réaliste et en cohérence avec les attentes des acteurs locaux. Il s'agit de déployer un programme apportant des solutions concrètes et permettant également de travailler sur une amélioration sur le moyen/long terme de la qualité des milieux aquatiques.

La concertation sera largement utilisée tout au long de la démarche afin de co-construire la stratégie du futur PAPI complet et d'obtenir l'adhésion et la mobilisation du plus grand nombre.

Les différentes actions prévues par le programme d'études préalable au PAPI de la Souffel sont présentées de manière synthétique. Chaque action fait l'objet d'une description précise disponible sous forme de fiche action dans le dossier d'élaboration du PEP de la Souffel (Cf. Pièce 4 – Fiches Actions).

A. AXE 1 : AMELIORER LA CONNAISSANCE ET LA CONSCIENCE DU RISQUE

L'étape de programme d'études préalables, mis en place par le nouveau cahier des charges PAPI 3 2023, a pour objectif de permettre au porteur de projet de réaliser les études nécessaires pour avoir une vision précise de la vulnérabilité du territoire au risque inondation et ainsi définir la stratégie et le programme d'actions à mettre en œuvre dans le cadre d'un PAPI complet.

Dans cette optique, l'étude globale du PEP de la Souffel, engagée en parallèle du PEP et démarrée en 2024, doit permettre d'établir un diagnostic approfondi du bassin versant de la Souffel au risque inondation apportant une connaissance précise des zones inondables du territoire et des enjeux exposés. A partir de ces données sur la vulnérabilité du territoire au risque inondation, il sera possible de définir la stratégie de gestion du risque inondation qui sera mise en œuvre dans le PAPI complet et d'identifier des scénarii d'aménagement permettant de répondre aux objectifs fixés par la stratégie.

La faisabilité des scénarii d'aménagement retenus au terme de l'étude globale sera évaluée par une étude socio-économique et une évaluation environnementale qui permettra de faire le choix du scénario le plus pertinent à mettre en œuvre dans le cadre du PAPI complet.

Les résultats de l'étude globale des cours d'eau et zones humides du bassin versant de la Souffel (Cf. Axe 8) seront intégrés dans la phase 4 afin d'identifier des opportunités de réalisation de travaux mixtes associant protection des inondations et renaturation des milieux. Ces résultats permettront également de faire le choix du scénario le plus pertinent à mettre en œuvre dans le cadre du PAPI complet.

Pour que le projet de PAPI puisse se réaliser, il doit être partagé par tous. Une mobilisation et un dialogue entre tous les acteurs du territoire sont essentiels pour la mise en œuvre d'un projet global de prévention et de protection contre les inondations. Ainsi, un volet dédié à la concertation avec les acteurs et à la consultation du public est prévu dans cet axe afin de permettre à chacun d'exprimer son opinion.

Une part importante des actions est également dédiée à la sensibilisation des différents publics concernés afin d'améliorer leur conscience du risque. Pour cela, les actions de sensibilisation viseront aussi bien le grand public, que les scolaire, les élus ou encore les professionnels (agriculteurs notamment) via le développement d'outils de communication, l'entretien de la mémoire du risque par la pose de repères de crues ou encore l'organisation de groupe de travail thématiques.

B. AXE 2 : AMELIORER LA SURVEILLANCE, LA PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

Le bassin versant de la Souffel dispose d'une qualité de couverture dégradée en matière d'outils de surveillance et de prévision des crues. Le bassin versant ne dispose pour l'instant d'aucune station permettant la prévision des crues. Les uniques outils disponibles sur le territoire sont APIC et Vigicrues Flash qui sont des outils non expertisés et sans prévisions. Entre

outre, la fiabilité des données radar de pluie sur la zone d'étude est parmi les plus faibles de France métropolitaine. APIC et Vigicrues Flash sont mal connus des élus, pourtant premiers destinataires de ces outils qui s'avèrent essentiels notamment pour la surveillance des cours d'eau non couverts par Vigicrues.

L'objectif de cet axe est de faire connaître les méthodes et outils de prévision existants aux communes concernées par le risque d'inondation et d'engager des réflexions sur la qualité de la couverture du territoire et sur les besoins éventuels en système d'alerte, système de jaugeage, limnimétrie, etc et/ou d'implantation de nouvelles stations.

C. AXE 3 : ACCOMPAGNER LES ELUS DANS L'ALERTE ET GESTION DE CRISE

Prévoir les crues ne suffit pas : étant donné l'incertitude qui accompagnera toujours les prévisions hydrologiques et météorologiques, le défi principal est celui de mettre en place une véritable gestion du risque.

L'objectif de cette action est d'améliorer l'alerte, la gestion de crise et le retour à la normale en sensibilisant et en acculturant les élus aux différents outils de planification et de gestion de crise.

Il s'agira dans un premier temps de réaliser un état des lieux des démarches (PCS, PICS, exercice de crise, système d'alerte) pour les communes du bassin versant avec le soutien des services de gestion de crise de la Préfecture.

A partir de cet état des lieux, une phase de sensibilisation sera menée auprès des communes sur le rôle du maire en tant que responsable de la sécurité publique de ses administrés et d'insister sur l'importance de leur implication dans les démarches PICS et PCS.

D. AXE 4 : PRENDRE EN COMPTE LE RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME

En adéquation avec l'évolution de la réglementation en matière de gestion des risques d'inondation et d'urbanisme (nouveau PGRI, Décret n° 2019-715 du 5 juillet 2019 relatif aux plans de prévention des risques concernant les « aléas débordement de cours d'eau et submersion marine »), la stratégie du PEP Souffel vise à renforcer la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme et en particulier concernant la maîtrise de l'urbanisation en zone inondable, la prise en compte des risques induits par la présence d'ouvrages et le principe de non ouverture à l'urbanisation de nouveaux secteurs en arrière des ouvrages de protection et de prévention.

Cette action a pour objectif de sensibiliser et appuyer les élus du PEP Souffel et les collectivités compétentes en matière d'urbanisme à l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme. Une démarche PPRI sera également lancée dans le cadre du PEP afin d'aller plus loin dans la réglementation d'utilisation des sols.

E. AXE 5 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS

Les opérations de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens s'inscrivent dans l'objectif du PEP Souffel de développer la résilience du territoire au travers de multiples actions complémentaires visant à :

- Garantir la sécurité des personnes ;
- Réduire les pertes matérielles ;
- Réduire le délai de retour à la normale après une inondation.

Le principe de cette action est de proposer aux habitants, entreprises, gestionnaires de réseaux (assainissement, pluvial, électricité, télécommunication) et de bâtiments publics situés en zone inondable de bénéficier d'un diagnostic de vulnérabilité gratuit.

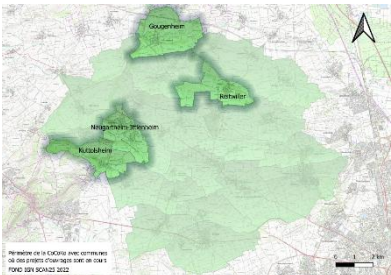
Grâce à ces diagnostics, les particuliers et entrepreneurs détiennent les solutions permettant d'améliorer leur protection et celle de leurs biens en cas d'inondation. De plus, les diagnostics

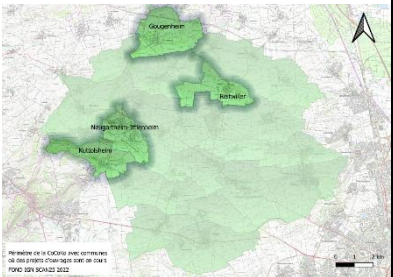
	de vulnérabilité constituent un outil de sensibilisation personnalisé permettant d’amener la conscience du risque et la responsabilisation des populations. A la demande des bénéficiaires de diagnostics via la réalisation de dossier de subvention, les travaux prescrits dans le cadre des diagnostics peuvent bénéficier d’aides. F. AXE 6 : RALENTIR LES ECOULEMENTS Dans le cadre de l’axe 6, le SDEA et l’EMS dans le cadre du CTEC Kochersberg et du CTEC EMS proposent des diagnostics d’érosion des sols afin de préconiser et mettre en œuvre des aménagements d’hydraulique douce. Solution fondées sur la nature, les AHD luttent contre le ruissellement et les coulées d’eau boueuses en jouant le rôle de frein et de filtre hydrauliques à l’échelle de la parcelle agricole Ils permettent également de maximiser le recours aux techniques de ralentissement dynamique mixte présentant un équilibre avec les volets milieux et renaturation. G. AXE 8 : AMELIORATION DE LA QUALITE DES MILIEUX AQUATIQUES La dégradation de la qualité des cours d’eau sur le bassin versant de la Souffel est un enjeu majeur du territoire. La masse d’eau de la Souffel est l’une des plus dégradée du bassin hydrographique Rhin-Meuse. Les milieux de vie sont perturbés et la continuité écologique n’est pas assurée sur une grande partie du linéaire. Dans ce contexte, une étude des cours d’eau et zones humides du bassin versant de la Souffel a été engagée en parallèle du PEP et démarrée en 2024 dans le cadre des CTEC Kochersberg et EMS. L’objectif de cette étude est de réaliser un état des lieux des cours d’eaux et des zones humide et proposer aux acteurs du territoire un programme d’actions un programme de travaux ciblés ayant pour objectifs la restauration de la fonctionnalité des milieux. Les résultats de cette étude seront intégrés dans la phase 4 de l’action A1-1 relative à « l’étude globale pour la définition de l’aléa inondation et l’élaboration d’un schéma d’aménagement de lutte contre les inondations du bassin versant de la Souffel » afin d’identifier des opportunités de réalisation de travaux mixtes associant protection des inondations et renaturation des milieux. CONCLUSION Le SDEA (structure porteuse du PEP et maître d’ouvrage) et l’EMS (maître d’ouvrage) se sont engagés dans un programme d’actions diversifié permettant d’agir sur différents volets allant de la prévention à la protection.					
	Partenaires techniques					
	SDEA, Eurométropole de Strasbourg (EMS), CTEC Kochersberg, CTEC EMS					
	Partenaires financiers					
	DDT 67, DREAL 67, Agence de l’eau Rhin Meuse, Région Grand Est					
Calendrier des étapes	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Lancement de deux étude sur le périmètre du bassin versant de la Souffel	Janvier : Dépôt dossier d’élaboration du PEP Souffel Février – Mai : Instruction du dossier par les service de l’état A partir de Mai : mise en œuvre du programme	A partir de Mai : mise en œuvre du programme d’action du PEP	Jusqu’à mai 2027 : mise en œuvre du programme d’actions du PEP Mai : dépôt du dossier l’élaboration du PAPI complet	mise en œuvre du programme d’action du PAPI complet	mise en œuvre du programme d’action du PAPI complet

		d'action du PEP				
CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE						
Moyens humains			Moyens financiers			
En tant que structure porteuse le SDEA prévoit sur la durée d'exécution du PEP la constitution d'une équipe projet constituée de : - un chargé de mission affecté à l'animation du PEP Souffel (l'animation, le pilotage, la coordination, la mise en œuvre et le suivi des actions prévues par le programme) - un manager chargé de la coordination des actions structurantes - d'un ingénieur hydraulicien du bureau d'étude interne au SDEA pour l'assistance technique sur les dossiers de grande ampleur - un chargé de mission sensibilisation pour l'aspect communication - un technicien hydraulique douce ; - pour rappel, un poste de chargé de mission (affecté à l'animation du CTEC Kochersberg) pour le suivi des projets GEMA.			Le coût global des actions prévues dans le cadre de ce PEP s'élève à 1 210 000 €. La part totale de financements prévus par l'État est de 653 000 €. La part de financement de l'agence de l'eau Rhin Meuse s'élève à 130 000 € et celle de la Région Grand Est à 64 000 €.			
INDICATEURS ET EVALUATION						
Indicateurs de réalisation		- Avoir une bonne connaissance de la vulnérabilité du territoire au risque inondation ; - Disposer de toutes les données nécessaires à l'élaboration d'un PPRI ; - Définir une stratégie de réduction de la vulnérabilité concertée et partagée par les acteurs du territoire ; - Elaboration de scénarii d'aménagement afin d'améliorer la sécurité des biens et des personnes face aux risques d'inondations et de coulées d'eaux boueuses sur le bassin versant. - Nombre de réunions organisées et nombre d'avis récoltés - Participation du public sur l'ensemble du périmètre du PAPI - Nombre d'opérations de sensibilisation réalisées - Les supports de communication réalisés et diffusés - Le nombre d'interactions sur les réseaux sociaux et du site internet pour la thématique inondation (nombre de vues, de posts, de clics, de consultations de page, etc.) - Communication autour des repères de crues - Nombre de repères posés - Nombre de PCS actualisés et réalisés - Nombre de PICS actualisés et réalisés - Nombre de communes ayant un outil d'aide à la gestion de crise (moyen d'alerte...) - Nombre de diagnostics habitation réalisés - Nombres de demandes de travaux réalisées - Nombre de diagnostics érosion réalisés - Nombre d'AHD installés				

Objectif précis (Résultat à atteindre dans 6 ans)	- Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes face au risque inondation
---	--

L'action contribue aux objectifs PCAET	Economie d'énergie	Réduction des GES	Production d'EnR	Augmentation du stockage carbone	Amélioration de la qualité de l'air	Adaptation au changement climatique
Cocher les cases concernées						X

Nom de l'action : 2.1.2.b Réaliser les études préalables au PAPI de la Souffel et construire des ouvrages de lutte contre les inondations		
		Action à réaliser
PORTEUR de l'action	SDEA	
Axe	2. S'adapter à la crise climatique pour garder une qualité de vie agréable	
Objectif	2.1 Prévenir les catastrophes et développer une culture du risque	
Projets en lien avec l'action / Fiches actions associées		
DESCRIPTION ET MODE OPERATOIRE		
Traduction opérationnelle de l'action	Programme d'ouvrages de lutte contre les inondations	
	CONTEXTE 	



Le territoire de la communauté de communes Kochersberg Ackerland est soumis à des inondations par débordement de cours d'eau et par des crues éclaircies faisant suite à des précipitations. S'articule alors un large panel d'actions visant en des mesures préventives et curatives. Face à certaines occurrences, les aménagements d'hydraulique douce et l'occupation du couvert végétal ne suffisent plus à freiner et infiltrer les eaux. Pour faire face à ces situations, plusieurs projets ont été engagées, afin d'aménager des ouvrages de rétention dynamique des crues pour réduire la vulnérabilité du territoire.

OUVRAGE DE GOUGENHEIM

Très fortement impactée à la fin du printemps 2018, avec proche d'une centaine de bâtiments endommagés, la commune de Gougenheim a souhaité engager un projet de mise en œuvre d'ouvrage pour réduire les débordements du Dorfgraben. Le programme de travaux se compose d'un ouvrage en remblai permettant le stockage de 28 500 m³ et d'un réseau de fossé à redents permettant d'orienter les ruissellements vers cet ouvrage de stockage.

L'enveloppe globale de l'opération est de 1,35 M€ TTC. Un démarrage des travaux est escompté en 2026.

OUVRAGES DE REITWILLER

Au même titre que pour Gougenheim, les dégâts ont été considérables au printemps 2018 à Reitwiller avec des hauteurs d'eau boueuse ayant atteint 1,4m dans certaines habitations. Suite à l'abandon d'une étude de modification du busage actuel sous la commune, une maîtrise d'œuvre a été lancée pour aboutir à un programme d'aménagement comprenant deux ouvrages de rétention. Un est situé sur le ban communal de Kienheim et l'autre, quelques centaines de mètres en aval, se situe à l'entrée du bourg de Reitwiller.

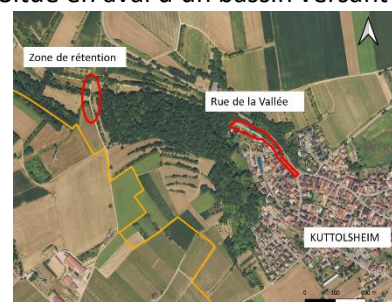
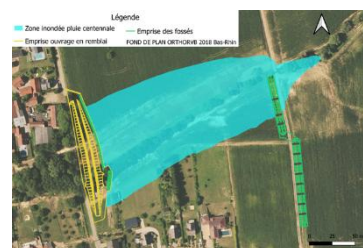
Ces ouvrages sont dimensionnés pour une crue d'occurrence centennale avec un volume de stockage cumulé de 57 400m³. Le démarrage des travaux est escompté courant 2026. L'enveloppe financière globale s'élève à 1,7 M€.

OUVRAGE DE NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM

Le village de Neugartheim-Ittlenheim est également sur la longue liste des communes impactées par les inondations en 2018. Les mesures opérationnelles consisteront ici en la réalisation d'un ouvrage de ralentissement dynamique couplé avec du décaissement en son amont afin d'optimiser le volume de stockage et atteindre jusqu'à 18 000m³ dans le cas d'une crue trentennale. A ce stade des études, le budget global de l'opération est estimé à 1,3M€. Les travaux devraient démarrer en 2027.

OUVRAGE DE KUTTOLSHEIM

Le village de Kuttolsheim a quant à lui été impacté davantage en 2016. Situé en aval d'un bassin versant de 400ha avec de fortes pentes, ajouté à un lit mineur très restreint pour la Souffel dans la traversée du bourg explique la problématique d'inondations. Une maîtrise d'œuvre est en cours afin d'aménager un ouvrage de ralentissement dynamique des crues en amont du village mais aussi de reprendre le lit mineur du cours d'eau sur le linéaire d'une rue (de la vallée) afin de débloquent le verrou hydraulique principal. L'ouvrage amont est dimensionné pour une pluie cinquantennale et permettra en conséquence le stockage de 42 500m³. L'enveloppe globale de l'opération est de 1,9M€ et le démarrage des travaux devrait s'opérer d'ici fin 2026.



Partenaires techniques

SDEA, DDT 67, DREAL 67, Artelia, SUEZ Consulting

Partenaires financiers	Région Grand Est, Agence de l'eau Rhin Meuse					
Calendrier des étapes	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Obtention de l'arrêté préfectoral autorisant les travaux à Gougenheim	Janvier : Démarrage enquête publique Reitwiller foncier/ environnementale Été : Obtention arrêtés DUP/SUP/ Env. Reitwiller Automne : Obtention des arrêtés DUP/SUP/ Env. Kuttolsheim	Travaux Gougenheim Début travaux Reitwiller Début travaux Kuttolsheim Enquête publique DUP/SUP/Env. Neugartheim-Ittlenheim	Finalisation travaux Reitwiller et Kuttolsheim Démarrage travaux Neugartheim-Ittlenheim	Finalisation travaux Neugartheim-Ittlenheim	Suivi environnemental des mesures déployées sur les sites de projets

CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

Moyens humains	Moyens financiers
- un binôme est effectué au sein du bureau d'études du sdea afin d'assurer le suivi et le bon avancement des dossiers ; - L'appui du service juridique du SDEA pour les questions foncières ; - L'expertise des bureaux d'études accompagnants sur les maitrises d'œuvre, et les dossiers règlementaires ainsi qu'un opérateur foncier pour gérer et sécuriser les acquisitions et servitudes.	Le coût global de ces projets s'élève à 6 250 000 €. La part totale de financements prévus par la région Grand Est est de 925 000 €. La part de financement de l'agence de l'eau Rhin Meuse n'a pas encore été déterminée mais sera au cas par cas pour les projets de Kuttolsheim et Neugartheim-Ittlenheim. En fonction de l'avancement du PEP Souffel, un complément d'aide du fond Barnier pourrait s'ajouter.

INDICATEURS ET EVALUATION

Indicateurs de réalisation	- <i>Obtention des arrêtés DUP / SUP / environnemental</i> - <i>Acquisition des parcelles nécessaires aux projets</i> - <i>Réception des travaux et protection assurée pour les riverains à l'aval</i> - <i>Amélioration écologique du milieu</i>
Objectif précis (Résultat à atteindre dans 6 ans)	<i>Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes face au risque inondation</i>

L'action contribue aux objectifs PCAET	Economie d'énergie	Réduction des GES	Production d'EnR	Augmentation du stockage carbone	Amélioration de la qualité de l'air	Adaptation au changement climatique
Cocher les cases concernées						X

2.1.3 Sensibiliser la population et les acteurs du territoire à la réduction des consommations d'eau

Nom de l'action : 2.1.3 Sensibiliser la population et les acteurs du territoire à la réduction des consommations d'eau		
		O Action à réaliser
PORTEUR de l'action	CCKA et/ou communes	
Axe	2. S'adapter à la crise climatique pour garder une qualité de vie agréable	
Objectif	2.1 Prévenir les catastrophes et développer une culture du risque	
Projets en lien avec l'action / Fiches actions associées	Mission Eau Souffel (animateur SDEA)	
DESCRIPTION ET MODE OPERATOIRE		
Traduction opérationnelle de l'action	Le diagnostic a clairement mis en avant le fait que le territoire est soumis à une pression sur la ressource en eau et le sera de plus en plus dans les prochaines années. L'ensemble des consommateurs est concerné par cette problématique.	
	Grand public	
	- Sensibiliser à la réduction des consommations, à l'utilisation d'économiseurs d'eau, à la sobriété et au changement des pratiques - Communiquer sur l'intérêt et les aides sur les récupérateurs d'eau de pluie (intérêts, aides existantes) et faciliter l'organisation de commande groupée	
	Agriculteurs	
	- Réaliser un état des lieux des exploitations les plus consommatrices d'eau et la pérennité de celles-ci - Sensibiliser et inciter sur les changements de pratiques : cultures moins consommatrices d'eau, cultures bas niveaux d'impact, travail sur les filières, utilisation de sondes capacitatives pour optimiser la consommation, couverts en viticulture pour une meilleure rétention de l'eau... - Sensibiliser et inciter à la mise en place de Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) ou de Paiements pour Services Environnementaux (le SDEA est actuellement en réflexion sur le portage de MAEC sur l'enjeu eau et érosion. Un questionnaire va être envoyé aux agriculteurs du territoire afin de sonder leurs volontés d'engagement)	
	Collectivités	
	- Accompagner l'adaptation des pratiques horticoles des services techniques/espaces verts : développer la végétalisation avec des techniques limitant les besoins en arrosage - Renforcer le suivi des non-conformités des installations d'assainissement non collectif (à mettre en relation avec le diagnostic du SDEA sur les molécules issues de pesticides retrouvées en entrée/sortie de STEP et dans les réseaux, qui mènera à créer des plans d'actions ciblés)	

	Entreprises/industriels - Identifier les entreprises les plus consommatrices d’eau - Réalisation de diagnostics Eau visant à identifier des pistes d’améliorations pour optimiser leur gestion de l’Eau et maîtriser leur risque Inondation - Accompagnement technique (conseils sur les nouvelles techniques ou sur la mise en conformité des installations) et financier (montage de dossiers de subventions auprès de l’Agence de l’Eau) et suivi des entreprises diagnostiquées porteuses de projets - Réaliser des défis « économie d’eau » entre entreprises					
Partenaires techniques	Entreprises privées, SDEA, Chambre d’agriculture, CCI, Agence de l’eau					
Partenaires financiers	Agence de l’eau, CTEC, Communes					
Calendrier des étapes	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Lancement : 1 à 3	Lancement : 4 à 9 Poursuite : 1 à 3	Finalisation : 4, 8 Poursuite : 1 à 9	Lancement : 10 à 13 Poursuite : 4 à 6		
CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE						
Moyens humains			Moyens financiers			
			60 000€			
INDICATEURS ET EVALUATION						
Indicateurs de réalisation	- <i>Suivi des consommations d'eau des collectivités, des ménages et des professionnels</i>					
Objectif précis (Résultat à atteindre dans 6 ans)	- <i>Interpeller l'ensemble des consommateurs, changement de comportement</i>					

L'action contribue aux objectifs PCAET	Economie d'énergie	Réduction des GES	Production d'EnR	Augmentation du stockage carbone	Amélioration de la qualité de l'air	Adaptation au changement climatique
Cocher les cases concernées	X					X

2.2.1 Préserver les zones humides et la qualité de la ressource en eau

Nom de l'action : 2.2.1 Préserver les zones humides et la qualité de la ressource en eau	
	☐ Action en cours
PORTEUR de l'action	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) du Bassin de la Souffel ou SDEA

Axe	2. S'adapter à la crise climatique pour garder une qualité de vie agréable			
Objectif	2.2 Préserver les ressources en eau			
Projets en lien avec l'action / Fiches actions associées	CTEC Kochersberg Projet Adapt'est (Région Grand Est) sur l'hydrologie régénérative			
DESCRIPTION ET MODE OPERATOIRE				
Traduction opérationnelle de l'action	En lien avec le nouveau CTEC qui doit être crée, cette action vise à : 1. Accompagner et mettre en œuvre les actions des structures GEMAPI pour la qualité de l'eau et de sa ressource - Restaurer les sources publiques et les ouvrir en interprétation au public - Relier au plan de gestion des rivières et milieux humides (ENS) 2. Préserver les zones humides : - Prendre en compte l'inventaire des zones humides par commune réalisé par le SDEA (Le SDEA et l'EMS co-porte une étude pour définir les travaux à engager sur cours d'eau et zones humides. La méthodologie de détermination des ZH est celle de l'AERM, niveau 2. L'étude devrait être achevée courant 2025) - Prendre en compte les zones humides (même celles sans labellisation RAMSAR*) dans les documents d'urbanisme (PLU) avec un niveau de protection adapté - Restaurer et valoriser les zones humides - Proposer des animations sur le territoire à destination du grand public sur le rôle des ZH (séquestration carbone, qualité de l'eau, biodiversité, gestion de la ressource en eau, zone tampon, filtre à polluant) 3. Accompagner les mesures agroenvironnementales et l'infiltration des eaux pluviales - Fournir un soutien financier aux éleveurs qui s'engagent dans des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) et aider à la transmission des élevages (via Terre de Lien) - Limiter la conversion des prairies en grandes cultures ou en peupleraie - Empêcher l'arrachage des haies et en planter de nouvelles (action à mettre en relation avec le futur PTHD (plan territorial d'hydraulique douce) du SDEA qui a pour but de mieux déterminer les secteurs prioritaires d'implantation d'infrastructures agroécologiques (type haies) afin de protéger les biens et personnes contre les coulées d'eau boueuse). - Favoriser l'infiltration des eaux pluviales et limiter l'imperméabilisation			
Partenaires techniques	SDEA, Agence de l'Eau, Chambre d'agriculture, Conseil départemental			
Partenaires financiers	Agence de l'eau, Conseil départemental			
Calendrier des étapes	2025	2026	2027	2028
	CTEC 2025-2028			

CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE	
Moyens humains	Moyens financiers
Animateur Mission Eau Souffel (SDEA)	Budget Voir CTEC Kochersberg 2025-2028
INDICATEURS ET EVALUATION	
Indicateurs de réalisation	Voir CTEC Kochersberg 2025-2028
Objectif précis (Résultat à atteindre dans 6 ans)	Voir CTEC Kochersberg 2025-2028

L'action contribue aux objectifs PCAET	Economie d'énergie	Réduction des GES	Production d'EnR	Augmentation du stockage carbone	Amélioration de la qualité de l'air	Adaptation au changement climatique
Cocher les cases concernées				X	X	X

2.2.2 Récupérer l'eau de pluie (collectivités et particuliers)

Nom de l'action : 2.2.2 Récupérer l'eau de pluie (collectivités et particuliers)		
	• Action en étude	
PORTEUR de l'action	CCKA et communes	
Axe	2. S'adapter à la crise climatique pour garder une qualité de vie agréable	
Objectif	2.2 Préserver les ressources en eau	
Projets en lien avec l'action / Fiches actions associées		
DESCRIPTION ET MODE OPERATOIRE		
Traduction opérationnelle de l'action	1. Réaliser un état des lieux climatique, écologique et infrastructurel (réseaux d'eau pluviale et d'assainissement, voirie etc.) et estimer les perspectives d'évolution sur le territoire. 2. Communiquer les résultats de l'étude à toutes les communes et au grand public	

	3. Etudier l'opportunité de réaliser un schéma directeur des eaux pluviales (<u>plus d'information</u>) 4. Inscrire la démarche dans le Contrat Territorial Eau Climat (CTEC), notamment pour permettre un financement des petites opérations de récupération d'eau de pluie et de gestion des eaux de pluviales (infiltration à la parcelle, aménagements de noues, désimperméabilisations de sols, aménagement d'espace verts...) (<u>plus d'information</u>) 5. Organiser un salon de récupération d'eau et de traitement à la parcelle à destination des particuliers 6. Soutenir financièrement l'installation des récupérateurs pour les particuliers					
Point de vigilance	Les moyens financiers annoncés dans les conditions de mise en œuvre nous paraissent insuffisants : le coût annoncé nous semble correspondre uniquement au coût potentiel de l'étude (étude sur le réseau d'eau pluviale actuel ou schéma directeur)					
Partenaires techniques	Entreprises privées, SDEA, CAUE, Parcs naturels (ex : parc naturel des Vosges)					
Partenaires financiers	Agence de l'eau, CTEC, Communes					
Calendrier des étapes	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Lancement : 1	Lancement : 2 et 3	Lancement : 4 à 6	Poursuite : 4 à 6		
CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE						
Moyens humains				Moyens financiers		
0,1 ETP pendant 1 an : pilotage du prestataire d'Etat des lieux				50 000 € (état des lieux + évènementiel + soutien financier aux particuliers – financement CTEC)		
INDICATEURS ET EVALUATION						
Indicateurs de réalisation	- Avancement de l'état des lieux. - Nombre de propriétés équipées par un récupérateur.					
Objectif précis (Résultat à atteindre dans 6 ans)	- Etat des lieux terminé et communiqué : 1) A chacun des maires et 2) A la population - + 50% de propriétés équipées d'un récupérateur d'eau					

L'action contribue aux objectifs PCAET	Economie d'énergie	Réduction des GES	Production d'EnR	Augmentation du stockage carbone	Amélioration de la qualité de l'air	Adaptation au changement climatique
Cocher les cases concernées	X					X

2.3.1 Développer et soutenir les projets d'agroécologie

Nom de l'action : 2.3.1 Développer et soutenir les projets d'agroécologie		
• Action en cours de réalisation		
PORTEUR de l'action	Agriculteurs avec l'appui de la chambre d'agriculture	
Axe	2. S'adapter à la crise climatique pour garder une qualité de vie agréable	
Objectif	2.3 Redonner une place centrale à la biodiversité et à la nature	
Projets en lien avec l'action / Fiches actions associées		
DESCRIPTION ET MODE OPERATOIRE		
Traduction opérationnelle de l'action	1. Etude/Identification/diagnostic terrain (2023) 2. Ecriture du projet (2023) 3. Identification des leviers financiers/business plan (2023) 4. Réalisation du projet - Développer des espaces de cultures dans les écoles - Sensibiliser les élus aux enjeux agricoles et de transition agricole - Mettre en valeur les actions des associations - Sensibiliser les jeunes au lien à la terre - Favoriser l'agriculture vivrière auprès des citoyens 5. Animation du projet - Ecoles : mise en place de potagers collectifs au sein des écoles, servant également de supports pédagogiques. - Elus : visite de sites expérimentaux en agroforesterie, agroécologie et permaculture. - Associations : échanges et retours d'expérience d'association engagées pour des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. - Conseil des jeunes : développement d'actions de renaturation et d'espaces agricoles comme supports pédagogiques pour (re)créer le lien à la terre. Citoyens : mise à disposition de potagers collectifs par la collectivité, dans chaque commune, géré par des associations locales de citoyens favorisant la permaculture et l'agroécologie, dont la production pourra être donné en totalité aux associations telles que le secours populaire ou les restos du cœur	
Points de vigilance	Un des enjeux des actions proposées est leur pérennité. En effet, l'installation de potagers dans les écoles par exemple nécessiterait la désignation de "responsables" sans quoi il est difficile de les maintenir dans le temps.	

Partenaires techniques	Chambre d’agriculture, INRAe, CCKA					
Partenaires financiers	Banques, Région Grand Est, CCKA, acteurs économiques coopératifs et privés					
Calendrier des étapes	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	4 à 5	5				
CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE						
Moyens humains				Moyens financiers		
0.5 ETP				Collectivités, chambre d’agriculture		
INDICATEURS ET EVALUATION						
Indicateurs de réalisation	- Nombre d’écoles ayant mis en place des potagers à vocation pédagogique - Nombre d’actions de renaturation réalisées - Nombre d’agriculteurs engagés - Nombre de personnes sensibilisées à l’opération/visite					
Objectif précis (Résultat à atteindre dans 6 ans)	- Disposer de données scientifiques et de visibilité du projet (analyse de sol, rendement des cultures, état du biotope...) - Un potager à vocation pédagogique dans chaque école - Une visite de site expérimental en lien à l’agroforesterie / la permaculture / l’agroécologie par mandat - 10 potagers collectifs créés d’ici 2029					

L'action contribue aux objectifs PCAET	Economie d'énergie	Réduction des GES	Production d'EnR	Augmentation du stockage carbone	Amélioration de la qualité de l'air	Adaptation au changement climatique
Cocher les cases concernées	X			X	X	X

2.3.2 Augmenter la couverture d'arbres pour renforcer la trame verte

Nom de l'action : 2.3.2 Augmenter la couverture d'arbres pour renforcer la trame verte		
		• Action à réaliser
PORTEUR de l'action	FARB	
Axe	2. S'adapter à la crise climatique pour garder une qualité de vie agréable	
Objectif	2.3 Redonner une place centrale à la biodiversité et à la nature	

Projets en lien avec l'action / Fiches actions associées	
DESCRIPTION ET MODE OPERATOIRE	
Traduction opérationnelle de l'action	1. Identifier et cartographier les zones à enjeu (en cours) - Les espaces verts et la trame verte et bleue - Secteurs les plus impactés par les fortes chaleurs Sur la base de ce diagnostic, identifier et cartographier les potentiels de boisement et de renaturation sur le territoire et de possibilité de désimperméabilisation (notamment les cours d'école) et prioriser les secteurs à renaturer à partir de l'analyse croisée secteurs impactés / potentiels de reboisement et de renaturation 2. Identifier et se rattacher aux filières d'approvisionnement local et adaptées au climat local, et s'inspirer des méthodes de plantation adéquates - Réaliser un inventaire des essences locales (qualitative et quantitative) – S'inspirer du projet SESAME (Cerema/Metz métropole) - Préconiser les essences locales à planter sur le territoire, et également résiliente et adapter au changement climatique (notamment avec les périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes en Alsace), à intégrer dans le cahier des prescriptions pour les opérations d'aménagements et lors de la gestion des espaces publics - Conventionner avec un acteur local spécialisé pour proposer un accompagnement aux habitants et acteurs du territoire dans leurs démarches de plantation 3. Renforcer la prise en compte de l'enjeu de plantation dans les documents d'urbanisme et dans les opérations d'aménagement : - Inscrire dans les documents d'urbanismes l'objectif de préservation et de protection de l'existant. Le but à poursuivre est d'urbaniser en s'appuyant sur les arbres existants (et non de détruire pour replanter) - Prendre contact auprès des partenaires locaux spécialisés pour bénéficier d'ingénierie de manière à pouvoir réaliser l'accompagnement technique des projets (ADEUS, OFB, LPO, CEN Alsace, PNR alsaciens) - Inscrire au PLUi l'obligation de plantation d'arbres sur les parcelles (Règlement, OAP, COS) et favoriser la désimperméabilisation des espaces - Rédiger des cahiers de prescriptions pour les opérations d'aménagement (lotissements, ZAC...) 4. Mettre en place des conventions avec les agriculteurs / FARB / SAFER (conventionnement annuel) en faveur de la plantation de haies et autres linéaires boisés 5. Planter des arbres (selon foncier) en s'appuyant sur des dispositifs innovants de type « 1 naissance = 1 arbre planté ». Et élaborer un cadrage de ces démarches pour que ces plantations présentent un réel intérêt en termes de services rendus et pour la biodiversité 6. Sensibiliser les services techniques des communes et de la CCKA - Constituer un groupe de travail pour échanger sur les méthodes d'entretien des services « espaces verts » - Sensibiliser sur la notion de l'arbre en ville, c'est-à-dire, faire prendre en compte que l'arbre ne peut se développer sans espace adéquat et qu'abattre un arbre après plusieurs années parce qu'il dégrade un trottoir n'apporte aucun bénéfice.

	- Entretien sans produits phytosanitaires à fréquence pluriannuelle					
Partenaires techniques	Paysagistes, LPO, FARB, EPCI, SAFER, CAA, RGE, SDEA, ADEUS, PNR Alsaciens, OFB, CCKA					
Partenaires financiers	Chasseurs, EPCI, Etat, AERM, Région, UE					
Calendrier des étapes	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Lancement : 1 à 4	Poursuite : 2 à 4 Lancement : 5 à 7	Poursuite : 2 à 7			
CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE						
Moyens humains			Moyens financiers			
INDICATEURS ET EVALUATION						
Indicateurs de réalisation	- Nombre d'arbres plantés, en prenant en compte le nombre d'essence résiliente plantée - Superficie d'espaces renaturés					
Objectif précis (Résultat à atteindre dans 6 ans)	- 6000 arbres plantés - 1 logement / 1 arbre - Nombre et longueur de linéaires à définir au moment du conventionnement - Superficie d'espaces renaturés à définir selon les potentiels identifiés					

L'action contribue aux objectifs PCAET	Economie d'énergie	Réduction des GES	Production d'EnR	Augmentation du stockage carbone	Amélioration de la qualité de l'air	Adaptation au changement climatique
Cocher les cases concernées				X	X	X

3/ Accompagner nos activités économiques et agricoles vers un développement local soutenable et résilient

3.1.1 Valoriser les produits locaux et leur distribution

Nom de l'action : 3.1.1 Valoriser les produits locaux et leur distribution							
					• Action à réaliser		
PORTEUR de l'action		CCKA, Communes, Associations locales de producteurs					
Axe		3. Accompagner nos activités économiques et agricoles vers un développement local soutenable et résilient					
Objectif		3.1 Accompagner les acteurs de l'agriculture et de l'alimentation dans la transition					
Projets en lien avec l'action / Fiches actions associées							
DESCRIPTION ET MODE OPERATOIRE							
Traduction opérationnelle de l'action		1. Identifier les modes de valorisation actuels des produits locaux : - Identifier des moyens de commercialisation locale et les réseaux déjà en place (AMAP), marchés, fermes ouvertes, etc. - Valoriser et communiquer sur les marchés locaux - S'entretenir avec les réseaux actuels pour connaître les besoins supplémentaires de valorisation des circuits courts 2. Accompagner les jeunes maraichers afin qu'ils privilégient la distribution locale de leurs produits : - Définir le cadre de l'intervention de la collectivité pour l'accompagnement des jeunes maraichers (enveloppe financière, accompagnement technique au montage des dossiers de financement, accompagnement à la formation, ...) 3. Accompagner les producteurs dans la commercialisation locale de leurs produits : - Poursuivre la valorisation du guide des producteurs et la communication (site internet, exemplaires papiers disponibles, etc.) - Mettre à jour régulièrement le guide des producteurs - Promouvoir les marchés locaux - Envisager d'allouer une enveloppe financière pour accompagner les projets de commercialisation locale (aide pour les études, aide à l'investissement)					
Partenaires techniques		Agriculteurs/producteurs, CEA, chambre d'agriculture , RENETA- réseaux national des espaces tests agricoles					
Partenaires financiers		Collectivités territoriales, Climaxion, chambre d'agriculture					
		2025	2026	2027	2028	2029	2030

Calendrier des étapes	1	2	3+4 ?
CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE			
Moyens humains		Moyens financiers	
0,2 etp/an		20K€ animation et diffusion guide	
INDICATEURS ET EVALUATION			
Indicateurs de réalisation	- Surfaces dédiées aux produits locaux (cf espaces tests) - Le nombre d'établissements engagés dans la commercialisation des produits locaux - Le nombre de producteurs engagés dans ces démarches de commercialisation locale - La quantité de production locale vendue dans les points de commercialisation locale - Le nombre d'évènements créés pour mettre en valeur les producteurs locaux		
Objectif précis (Résultat à atteindre dans 6 ans)	- Dans chaque supermarché : un étal 'Kochersberg' ou 'produits locaux' - 1 labellisation/marque 'Kochersberg' - Une mise en valeur des producteurs locaux par un livret (papier + numérique) et de nombreux évènements de commercialisation réservés aux producteurs locaux (le nombre visé dépendra du diagnostic initial) - Diminution de 2% des GES et de 3% des kWh consommés par le transport routier ; grâce à une activité de proximité remplaçant des trajets longs		

L'action contribue aux objectifs PCAET	Economie d'énergie	Réduction des GES	Production d'EnR	Augmentation du stockage carbone	Amélioration de la qualité de l'air	Adaptation au changement climatique
Cocher les cases concernées	X	X			X	X

3.1.2 Accompagner les agriculteurs pour réaliser des diagnostics énergétiques et bilans carbone

Nom de l'action : 3.1.2 Accompagner les agriculteurs pour réaliser des diagnostics énergétiques et bilans carbone		
		• Action à réaliser
PORTEUR de l'action	CCKA et la chambre d'agriculture	
Axe	3. Accompagner nos activités économiques et agricoles vers un développement local soutenable et résilient	
Objectif	3.1 Accompagner les acteurs de l'agriculture et de l'alimentation dans la transition	

Projets en lien avec l'action / Fiches actions associées							
DESCRIPTION ET MODE OPERATOIRE							
Traduction opérationnelle de l'action		1. Recenser les données existantes et constituer une base de données des bonnes pratiques - Recenser les agriculteurs de la communauté de communes - Réaliser des visites d'exploitation afin d'échanger avec les agriculteurs de leurs pratiques - Introduire la suite de la démarche, notamment les temps d'échanges collectifs à venir et la création d'un GIEE - Réaliser un inventaire parcellaire recensant les pratiques agricoles 2. Création de temps d'échanges entre conseillers et agriculteurs afin de favoriser les échanges de pratiques et le conseil technique - Identifier les agriculteurs étant déjà dans ces démarches de diagnostics énergétiques et bilans carbone - Identifier les agriculteurs souhaitant s'engager dans ces démarches - Réalisation d'un carnet d'adresse 3. Profiter de ces temps d'échanges afin de proposer les démarches de diagnostics énergétiques et de bilans carbone - Réalisation d'autodiagnostics comprenant notamment un inventaire des haies sur l'exploitation ou des prairies, pour définir un plan d'action en faveur de leur préservation - Accompagnements individuels et collectifs : CAP2ER, Parcours Bas Carbone, GIEE bas carbone... 4. Création d'un GIEE local Bas Carbone afin d'accompagner individuellement les agriculteurs volontaires dans une démarche collective - Création du groupe d'agriculteurs volontaires - Nomination d'une personne référente chargée de l'accompagnement et de l'animation du groupe - Lancement de la démarche par la personne référente 5. Identification des axes de travail et d'amélioration par le GIEE 6. Etablissement d'un plan d'action évolutif individuel par les membres du GIEE					
Partenaires techniques		Chambre d'agriculture, Interprofession, Coopérative, Syndicat agricole					
Partenaires financiers		Interprofession, Collectivités territoriales, agriculteurs concernés					
Calendrier des étapes		2025	2026	2027	2028	2029	2030
		1 + 2 + 3	4 + 5 + 6	5 + 6			
CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE							
Moyens humains				Moyens financiers			

0,2 ETP de l'animateur territorial	Chambre d'agriculture, appel à projets, Climaxion, région
------------------------------------	---

INDICATEURS ET EVALUATION

Indicateurs de réalisation	- Nombre de temps d'échanges créés - Nombre d'agriculteurs adhérents au GIEE - Nombre de diagnostics réalisés
Objectif précis (Résultat à atteindre dans 6 ans)	- 100% des parcelles inventoriées et reliées à leurs pratiques agricoles - 100% des agriculteurs interrogés sur leurs pratiques agricoles - 2 temps d'échanges collectifs par an - 4 réunions par an du GIEE - Au moins 5 agriculteurs adhérents au GIEE

L'action contribue aux objectifs PCAET	Economie d'énergie	Réduction des GES	Production d'EnR	Augmentation du stockage carbone	Amélioration de la qualité de l'air	Adaptation au changement climatique
Cocher les cases concernées	X	X		X	X	X

3.1.3 Accompagner les projets d'agritourisme

Nom de l'action : 3.1.3 Accompagner les projets d'agritourisme

		• Action à réaliser
PORTEUR de l'action	Office de Tourisme	
Axe	3. Accompagner nos activités économiques et agricoles vers développement local soutenable et résilient	
Objectif	3.1 Accompagner les acteurs de l'agriculture et de l'alimentation dans la transition	
Projets en lien avec l'action / Fiches actions associées	Stratégie touristique du territoire Actions en lien avec l'agriculture et les acteurs	

DESCRIPTION ET MODE OPERATOIRE

Traduction opérationnelle de l'action	Flécher l'Office de Tourisme comme porte d'entrée aux porteurs de projet : - Organiser des réunions d'échanges entre agriculteurs et acteurs du tourisme afin de cibler les potentiels partenariats (par l'Office de Tourisme) - Accompagner les acteurs souhaitant développer des projets d'agritourisme Recenser les axes de développement en matière d'agritourisme, et les communiquer lors des réunions d'échanges :
--	--

	- Visites de fermes - Commercialisation de produits artisanaux - Marchés de producteurs locaux - Gites à la ferme 3. Partager et communiquer sur les possibilités de développement en agritourisme - Organiser des réunions d’échanges chaque année pour maintenir la dynamique de développement de projets d’agritourisme					
Incidences potentielles – pistes d’amélioration (Biotope)	Le développement du tourisme peut engendrer une hausse de la population à certaines périodes de l'année (notamment à la période estivale où les besoins en eau sont donc accrus alors qu'il existe déjà des problèmes quantitatifs et qualitatifs de la ressource en eau). Cela engendre également une hausse locale des déchets produits et des consommations énergétiques. Le tourisme doit donc être raisonné.					
Partenaires techniques	Office de tourisme, chambre d’agriculture, Alsace Destination Tourisme					
Partenaires financiers	CCKA, Collectivités territoriales					
Calendrier des étapes	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	1+2	3				
CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE						
Moyens humains				Moyens financiers		
0.25 ETP				Aide au montage de projet : ingénierie		
INDICATEURS ET EVALUATION						
Indicateurs de réalisation	- <i>Nombre de réunions d’échange entre acteurs du tourisme et agriculteurs</i> - <i>Nombre de projets accompagnés</i> - <i>Nombre de projets réalisés</i>					
Objectif précis (Résultat à atteindre dans 6 ans)	- <i>Avoir accompagné une quinzaine de projets d’agritourisme d’ici 2029</i> - <i>Au moins une dizaine de projets d’agritourisme aboutis d’ici 2029</i>					

L'action contribue aux objectifs PCAET	Economie d'énergie	Réduction des GES	Production d'EnR	Augmentation du stockage carbone	Amélioration de la qualité de l'air	Adaptation au changement climatique
Cocher les cases concernées		X				X

3.1.4 Accompagner le développement de nouvelles pratiques agricoles réduisant les émissions de GES et de polluants

Nom de l'action : 3.1.4 Accompagner le développement de nouvelles pratiques agricoles réduisant les émissions de GES						
					• Action à réaliser	
PORTEUR de l'action	CCKA et la Chambre d'Agriculture					
Axe	3. Accompagner nos activités économiques et agricoles vers développement local soutenable et résilient					
Objectif	3.1 Accompagner les acteurs de l'agriculture et de l'alimentation dans la transition					
Projets en lien avec l'action / Fiches actions associées	Action « Accompagner les agriculteurs pour réaliser des diagnostics énergétiques et bilans carbone »					
DESCRIPTION ET MODE OPERATOIRE						
Traduction opérationnelle de l'action	Cette action vise à développer des pratiques agricoles peu consommatrices en eau et en intrants artificiels, mais favorisant l'autonomie des exploitations et la régénération des sols 1. Création d'un support présentant un état des lieux des pratiques agricoles actuelles, et mettant en avant les pratiques agricoles peu émettrices de GES en lien avec la chambre d'agriculture - S'appuyer sur l'inventaire parcellaire des pratiques afin de réaliser l'état des lieux - Dans la diversité des pratiques peu émettrices de GES, présenter : l'agroécologie, l'agroforesterie, la permaculture, la notion de couverts intermédiaires. 2. Création de journées d'échanges sur les pratiques agricoles en lien avec la chambre d'agriculture - Présence de retours d'expérience sur la transition des pratiques agricoles - Apports techniques des partenaires - Retours d'expérience du GIEE Bas Carbone et invitation publique à intégrer ce groupe de travail					
Partenaires techniques	Chambre d'agriculture, Terre de liens, CIVAM, SAFER, INRAe					
Partenaires financiers	CCKA, chambre d'agriculture, SAFER					
Calendrier des étapes	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	1 + 2	1 + 3				

CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

Moyens humains	Moyens financiers
0.25 ETP	10K€

INDICATEURS ET EVALUATION

Indicateurs de réalisation	- Nombre de journées d'échanges sur les pratiques agricoles - Nombre de retours d'expérience réalisés
Objectif précis (Résultat à atteindre dans 6 ans)	- Les formations des jeunes agriculteurs menant à leur installation comprennent un volet sur les pratiques agricoles et leurs impacts environnementaux - Réduction des émissions de GES sur le territoire - Réduction des polluants atmosphériques - 2 journées d'échanges par an - 2 retours d'expérience d'exploitations agricoles par an

L'action contribue aux objectifs PCAET	Economie d'énergie	Réduction des GES	Production d'EnR	Augmentation du stockage carbone	Amélioration de la qualité de l'air	Adaptation au changement climatique
Cocher les cases concernées	X	X		X	X	

3.2.1 Mettre en œuvre le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

Nom de l'action : 3.2.1 Mettre en œuvre le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés		
	• Action en étude	
PORTEUR de l'action	CCKA	
Axe	3. Accompagner nos activités économiques et agricoles vers développement local soutenable et résilient	
Objectif	3.2 Favoriser l'économie circulaire	
Projets en lien avec l'action / Fiches actions associées	Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2019-2024	
DESCRIPTION ET MODE OPERATOIRE		
Traduction opérationnelle de l'action	Cette fiche-action renvoie à la mise en œuvre des 7 axes du PLPDMA :	

	1. Devenir une collectivité éco-exemplaire en matière de prévention des déchets 2. Diminuer la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets 3. S’engager vers la consommation responsable 4. Favoriser le réemploi, la réutilisation 5. Sensibiliser les scolaires à la prévention des déchets 6. Lutter contre l’utilisation de déchets dangereux 7. Réduire les déchets des professionnels					
Point de vigilance	Accompagner les actions proposées avec l'information/la formation du grand public aux bons gestes de tri.					
Partenaires techniques	Chambres consulaires, prestataires, INE, Ecomanifestation Alsace, Communes, commerçants, créateurs de l’application Too Good to Go, restaurateurs, office de tourisme, éco-organismes, SDEA, associations, directeurs et enseignants d’établissements scolaires, animatrices de périscolaire, écoles, ALEF, personnel de cuisine, organisme de collecte TLC, gardiens de déchetteries, médiathèques / bibliothèques, entreprises, crèches, RAM, sociétés de fabrication/location de couches lavables, guides jardin naturel, magasins de jardinage					
Partenaires financiers	SDEA, ADEME, éco-organismes,					
Calendrier des étapes	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Voir calendrier du PLPDMA					
CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE						
Moyens humains				Moyens financiers		
Voir PLPDMA				152 000 € (total des coûts estimés pour l’intégralité du PLPDMA)		
INDICATEURS ET EVALUATION						
Indicateurs de réalisation	- Quantité de déchets ménagers et assimilés collectés - Quantité de déchets verts collectés - Quantité de déchets dangereux collectés					
Objectif précis (Résultat à atteindre dans 6 ans)	- -20% de déchets ménagers et assimilés collectés par rapport à 2010 - -x% de déchets verts collectés et -x% de déchets dangereux collectés					

L'action contribue aux objectifs PCAET	Economie d'énergie	Réduction des GES	Production d'EnR	Augmentation du stockage carbone	Amélioration de la qualité de l'air	Adaptation au changement climatique
--	--------------------	-------------------	------------------	----------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------

Cocher les cases concernées	X	X				
-----------------------------	---	---	--	--	--	--

3.2.2 Inciter à la réduction des déchets dans les foyers et encourager la réduction et à la collecte des biodéchets

Nom de l'action : 3.2.2 Inciter à la réduction des déchets dans les foyers et encourager la réduction et à la collecte des biodéchets							
			• Action en étude				
PORTEUR de l'action		CCKA					
Axe		3. Accompagner nos activités économiques et agricoles vers développement local soutenable et résilient					
Objectif		3.2 Favoriser l'économie circulaire					
Projets en lien avec l'action / Fiches actions associées		PLPDMA					
DESCRIPTION ET MODE OPERATOIRE							
Traduction opérationnelle de l'action		Cette fiche-action renvoie à la mise en œuvre de l'axe 2 du PLPDMA : « Diminuer la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets » 1. Former des guides jardin naturel 2. Promouvoir le jardinage au naturel 3. Promotion du compostage individuel 4. Promouvoir et faciliter les initiatives de compostage collectif 5. Promouvoir le broyage et le paillage : aide financière à la destination de broyeur 6. Promouvoir le broyage et le paillage : broyages ponctuels sur placette 7. Sensibiliser sur les inconvénients du broyat des résineux (thuyas par exemple) et leurs effets négatifs sur la croissance des plantes.					
Partenaires techniques		Chambres consulaires, prestataires, Communes, réseau guides jardin naturel, maître composteur, magasins de jardinage, syndicats, bailleurs sociaux ou propriétaires privés, agents techniques					
Partenaires financiers		SDEA, ADEME					
Calendrier des étapes		2024	2025	2026	2027	2028	2029
		Voir calendrier du PLPDMA					
CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE							
Moyens humains				Moyens financiers			

Voir PLPDMA	58 000 € (total des coûts estimés pour l'axe 2 du PLPDMA)
-------------	---

INDICATEURS ET EVALUATION

Indicateurs de réalisation	- Nombre de personnes sensibilisées au jardinage naturel - Nombre de composteurs subventionnés - Quantité de déchets verts collectés
Objectif précis (Résultat à atteindre dans 6 ans)	- 410 personnes sensibilisées au jardinage naturel - 285 composteurs subventionnés

L'action contribue aux objectifs PCAET	Economie d'énergie	Réduction des GES	Production d'EnR	Augmentation du stockage carbone	Amélioration de la qualité de l'air	Adaptation au changement climatique
Cocher les cases concernées	X	X				

3.2.3 Réduire les déchets des professionnels

Nom de l'action : 3.2.3 Réduire les déchets des professionnels (industriels, artisans et commerçants)

	• Action à réaliser
PORTEUR de l'action	CCKA, professionnels mobilisés
Axe	3. Accompagner nos activités économiques et agricoles vers un développement local soutenable et résilient
Objectif	3.2 Favoriser l'économie circulaire
Projets en lien avec l'action / Fiches actions associées	PLPDMA

DESCRIPTION ET MODE OPERATOIRE

Traduction opérationnelle de l'action	Cette action revient à mettre en œuvre l'axe 7 du PLPDMA : réduire les déchets des professionnels Promouvoir l'usage du gourmet bag - Communiquer auprès des restaurateurs et des consommateurs sur l'utilisation du gourmet bag pour lutter contre le gaspillage alimentaire, via des stickers, affiches, journal de la collectivité, Facebook et site internet de la collectivité. - Distribuer des gourmets bags aux restaurateurs qui s'engageraient à en proposer à leurs clients. Promouvoir les initiatives de lutte contre le gaspillage alimentaire déjà existantes (ex : application too good to go)
--	--

	- A la fermeture du commerce, les invendus sont vendus à moindre prix sous forme de paniers surprises aux consommateurs. L'application « too good to go » permet d'identifier et de géolocaliser les commerçants (boulangeries, sandwicheries, restaurants, snack...) adhérant à cette démarche. Le consommateur choisit le commerçant de son choix, prépaye en ligne puis passe récupérer sa commande. - Communication via le site internet et Facebook de la collectivité, affiches. 3. Sensibiliser et communiquer sur la prévention auprès des professionnels - Envoi d'un guide des éco gestes aux professionnels, accompagné d'un formulaire permettant de faire un rapide état des lieux des déchets produits ainsi que des ressources nécessaires. - Organisation d'une rencontre avec les professionnels afin de leur présenter les initiatives existantes (Garage propre, Repar'Acteurs...), les dispositifs d'aides (subventions) et les mettre en contact avec d'autres entreprises éco exemplaires. - Communiquer sur l'éco exemplarité des entreprises.					
Partenaires techniques	Chambres consulaires, commerçants, créateur de l'application Too good to go, restaurateurs, office de tourisme					
Partenaires financiers	ADEME					
Calendrier des étapes	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Voir calendrier du PLPDMA (à ajuster selon ce qui a déjà été fait)					
CONDITIONS DE MISE EN œuvre						
Moyens humains				Moyens financiers		
Voir PLPDMA (total de l'axe 7)				3 600€		
INDICATEURS ET EVALUATION						
Indicateurs de réalisation	- <i>Indicateurs des FA du PLPDMA</i> - <i>Nombre de gourmets bags distribués/an</i> - <i>Nombre de paniers vendus</i> - <i>Nombre de structures impliquées dans une démarche éco exemplaire</i>					
Objectif précis (Résultat à atteindre dans 6 ans)	- <i>Objectifs des FA du PLPDMA</i> - <i>800 gourmets bags distribués/an</i> - <i>200 paniers vendus</i> - <i>7 structures impliquées dans une démarche éco exemplaire</i>					

L'action contribue aux objectifs PCAET	Economie d'énergie	Réduction des GES	Production d'EnR	Augmentation du stockage carbone	Amélioration de la qualité de l'air	Adaptation au changement climatique
Cocher les cases concernées	X	X			X	

3.3.1 Développer les projets de production d'énergie solaire sur les bâtiments agricoles

Nom de l'action : 3.3.1 Développer les projets de production d'énergie solaire sur les bâtiments agricoles						
• Action réalisée		• Action en étude		• Action à réaliser		
PORTEUR de l'action	CCKA Chambre d'Agriculture					
Axe	3. Accompagner nos activités économiques et agricoles vers un développement local soutenable et résilient					
Objectif	3.3 Produire davantage d'énergies renouvelables					
Projets en lien avec l'action / Fiches actions associées						
DESCRIPTION ET MODE OPERATOIRE						
Traduction opérationnelle de l'action	1. Recenser les sites potentiels, en concertation avec les exploitants : - Réaliser des temps d'échanges avec les exploitants agricoles pour présenter l'intérêt d'une installation photovoltaïque sur toiture. Inclure dans ces temps d'échanges les développeurs d'ENR, la collectivité, le syndicat d'énergie et la chambre d'agriculture - Recenser les personnes intéressées. 2. Concrétiser les projets PV sur bâtiments agricoles - Etudier la faisabilité et les potentiels solaires sur toiture selon les bâtiments recensés - Recenser les potentiels solaires sous forme de cartographie (SIG) 3. Suivre le développement des projets - Aider les exploitants à acquérir des aides financières quand nécessaire					
Point de vigilance	La mise en place de panneaux solaires sur toiture doit prendre en compte la dimension paysagère (prise en compte des périmètres de monuments historiques, de sites inscrits/classés), leur intégration doit suivre certaines règles de mise en place. De plus, elle doit tenir compte de la présence potentielle d'oiseaux (hirondelles...) ou de chiroptères pouvant occuper le bâti.					
Partenaires techniques	Syndicats d'énergie, Développeur d'ENR, Fournisseurs et distributeurs d'énergie					
Partenaires financiers	ADEME, CA, Région					
Calendrier des étapes	2025	2026	2027	2028	2029	2030
		1	2 et 3	2 et 3	2 et 3	
CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE						

Moyens humains	Moyens financiers
0.2 ETP pour l'accompagnement des projets	Etude de faisabilité par projet 15 k €

INDICATEURS ET EVALUATION

Indicateurs de réalisation	- Production d'électricité d'origine photovoltaïque imputée au secteur agricole - Nombre d'installations PV sur bâtiments agricoles - Nombre de bâtiments recensés pour une étude de faisabilité plus approfondie
Objectif précis (Résultat à atteindre dans 6 ans)	- Passer de 8% de production d'ENR à 50% à l'horizon 2030, dans le secteur agricole. - Avoir 36 installations photovoltaïques sur bâtiments agricoles à l'horizon 2030.

L'action contribue aux objectifs PCAET	Economie d'énergie	Réduction des GES	Production d'EnR	Augmentation du stockage carbone	Amélioration de la qualité de l'air	Adaptation au changement climatique
Cocher les cases concernées		X	X			

3.3.2 Expérimenter des projets d'agrivoltaïsme

Nom de l'action : 3.3.2 Expérimenter des projets d'agrivoltaïsme		
		• Action à réaliser
PORTEUR de l'action	Chambre d'agriculture	
Axe	3. Accompagner nos activités économiques et agricoles vers un développement local soutenable et résilient	
Objectif	3.3 Produire davantage d'énergies renouvelables	
Projets en lien avec l'action / Fiches actions associées		
DESCRIPTION ET MODE OPERATOIRE		
Traduction opérationnelle de l'action	L'agrivoltaïsme recouvre les installations qui permettent de coupler une production photovoltaïque secondaire à une production agricole principale en permettant une coexistence sur un même espace. Ces projets sont reconnus comme complémentaires à une activité agricole et permettent de conserver la destination agricole du foncier. Ces projets sont possibles sur plusieurs types de surfaces agricoles : installations au sol complémentaires à une activité d'élevage ou sur des cultures pérennes, serres photovoltaïques, ombrière photovoltaïques en aviculture... En partenariat avec la chambre d'agriculture, la CCKA souhaite soutenir l'expérimentation d'un site agri-solaire au sol (en viticulture ou parcours de volaille) visant à éprouver les synergies de fonctionnement entre une production	

	agricole et une production d'énergie, à capitaliser des références sur les évolutions – adaptations de pratiques agricoles.					
	1. Echange avec la CA sur le cadre réglementaire et veille sur l'évolution des labels 2. Sensibilisation des élus sur le sujet et échanges sur une « doctrine locale » pouvant être déclinée dans le PLUi 3. Sensibilisation des agriculteurs pour trouver un porteur de projet 4. Recenser les gisements liés aux exploitations (par exemples les parcours d'élevage, les protections des cultures, les friches agricoles) 5. Réaliser une carte des gisements et des enjeux Une fois le projet retenu : 6. Définir et faciliter les conditions d'implantation : - Etudier les besoins d'autoconsommation locale - Calculer les gains de production et de valorisation agricole et étudier la faisabilité - Solliciter des porteurs de projet (agriculteurs et collectivités locales) 7. Définir le projet en prenant compte les enjeux écologiques et environnementaux des sites visés (présence de zones humides, d'espèces végétales ou animales protégées, intérêt écologique des prairies...). 8. Suivre et soutenir le projet 9. Soutien et communication positive du projet 10. Partage d'expérience autour de l'expérimentation					
Point de vigilance	Les projets agrivoltaïques doivent bien prendre en compte les enjeux écologiques et environnementaux des sites visés (présence de zones humides, d'espèces végétales ou animales protégées, intérêt écologique des prairies...). En effet, l'installation de panneaux solaires au sol n'est pas sans conséquences sur les milieux.					
Partenaires techniques	CCKA, agriculteurs, Calycé, Alter Alsace Énergies, les générateurs,					
Partenaires financiers	Région Grand Est, Climaxion					
Calendrier des étapes	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Lancement : 1 à 5		6	7	Lancement : 8	Poursuite : 8 Lancement : 9
CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE						
Moyens humains				Moyens financiers		
INDICATEURS ET EVALUATION						

Indicateurs de réalisation	- Surface sur laquelle l'agrivoltaïsme est pratiqué - Nombre de projets - Puissance PV installée au sol (MW).
Objectif précis (Résultat à atteindre dans 6 ans)	- 10 ha d'agrivoltaïsme

L'action contribue aux objectifs PCAET	Economie d'énergie	Réduction des GES	Production d'EnR	Augmentation du stockage carbone	Amélioration de la qualité de l'air	Adaptation au changement climatique
Cocher les cases concernées			X			

3.3.3 Développer les installations de méthanisation par village selon des structures agricoles

Nom de l'action : 3.3.3 Poursuivre le déploiement de projets de méthanisation agricole sur le territoire			
• Action réalisée		• Action en étude	• Action à réaliser
PORTEUR de l'action	CCKA & Chambre d'Agriculture		
Axe	3. Accompagner nos activités économiques et agricoles vers un développement local soutenable et résilient		
Objectif	3.3 Produire davantage d'énergies renouvelables		
Projets en lien avec l'action / Fiches actions associées			
DESCRIPTION ET MODE OPERATOIRE			
Traduction opérationnelle de l'action	1. Réaliser un état des lieux du développement des méthaniseurs sur le territoire - Nombre de projets de méthanisation en cours - Nombre de méthaniseurs en fonctionnement - Nombre de raccordements 2. Réaliser une réunion d'informations et d'échanges auprès des élu.es sur la question de la méthanisation agricole. - Aborder les sujets techniques, économiques, réglementaires, et d'appropriation locale du projet - Réaliser une visite de site (méthaniseur agricole) 3. Pré-identifier le nombre de porteurs de projets		

	4. Réaliser une réunion d’informations et d’échanges auprès du grand public sur la volonté de développer des unités de méthanisation agricole - Présenter le fonctionnement d’un méthaniseur, et les enjeux d’un tel projet allant des intrants aux flux sortants - Aborder les sujets techniques, économiques, réglementaires et d’appropriation locale du projet - Selon la réception du grand public à l’annonce de la volonté de développer des méthaniseurs agricoles, proposer une visite de site - Etudier la capacité d’acceptation de telles infrastructures de la part du grand public - Profiter de cette réunion pour répondre aux idées reçues. 5. Réaliser une réunion d’informations et d’échanges auprès des agriculteurs - Présenter la volonté des élus - Présenter la démarche permettant de développer un projet de méthanisation - Mettre à disposition des exploitants agricoles un carnet d’adresse de développeurs ENR afin qu’ils puissent prendre contact - Accompagnement des agriculteurs intéressés par un tel projet, par le syndicat d’énergie					
Points de vigilance	La qualité des boues épandues après processus de méthanisation est un enjeu majeur pour les milieux naturels et la biodiversité du territoire. En effet, les effluents épandus peuvent contenir entre autres des traces de phytosanitaires. Par ailleurs, il convient de ne pas développer « les cultures énergétiques » (ne pas produire des cultures dont l’unique but serait d’alimenter les méthaniseurs).					
Partenaires techniques	Syndicat d’énergie, GRDF, Chambre d’agriculture					
Partenaires financiers	Chambre d’Agriculture, Région					
Calendrier des étapes	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	1 + 2 + 3	3 + 4 + 5	5	5	5	5
CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE						
Moyens humains				Moyens financiers		
0.25 ETP				Porteurs privés, aides publiques (région, département)		
INDICATEURS ET EVALUATION						
Indicateurs de réalisation	- Avancée dans l’état des lieux de la filière méthanisation du territoire - Nombre de réunions d’informations réalisées, par typologie de public - Nombre de projet développés - Existence d’un carnet d’adresses des porteurs de projets - Nombre de visites de sites réalisées, par typologie de public					

Objectif précis (Résultat à atteindre dans 6 ans)	- Etat des lieux de la filière méthanisation du territoire finalisé - 1 réunion d'information auprès des élus de chaque mandat - 1 réunion d'information auprès du grand public - 1 réunion d'information auprès des exploitants agricoles - 2 méthaniseurs agricoles développés
--	--

L'action contribue aux objectifs PCAET	Economie d'énergie	Réduction des GES	Production d'EnR	Augmentation du stockage carbone	Amélioration de la qualité de l'air	Adaptation au changement climatique
Cocher les cases concernées		X	X			

4/ Faire évoluer nos modes de vie à travers un aménagement sobre et solidaire

4.1.1 Mettre en place un service de conseil info-énergie

Nom de l'action : 4.1.1 Mettre en place un service de conseil info-énergie		
		• Action à réaliser
PORTEUR de l'action	CCKA	
Axe	4. Faire évoluer nos modes de vie à travers un aménagement sobre et solidaire	
Objectif	4.1. Construire et rénover nos bâtiments de façon exemplaire	
Projets en lien avec l'action / Fiches actions associées	Fiche action « Développer le conseil sur les ENR pour les particuliers (en lien avec le conseil France Rénov') »	
DESCRIPTION ET MODE OPERATOIRE		
Traduction opérationnelle de l'action	1. Réaliser un état des lieux des acteurs présents sur le territoire sur cette thématique « Rénovation énergétique » ainsi qu'un diagnostic des dispositifs d'aides existants sur la CocoKo 2. Réaliser une étude (en interne ou via un BE) préalable à l'élaboration d'un service de conseil Info-Energie (SCIE) afin de définir les ambitions (et sujets traités par le guichet unique : EnR, précarité énergétique, etc.), les objectifs et les cibles accompagnées (nombres d'actes SARE réalisés, de	

	ménages, copropriétés accompagnées, etc.), l'identité du SCIE (visuelles, numérique, etc....)					
	Le guichet unique aura pour missions principales :					
	- Conseil et information aux particuliers et petit tertiaire dans leurs projets de rénovations énergétiques ; - Conseil et information aux particuliers et petit tertiaire sur le renouvellement des installations de chauffage (ie. Chauffage au bois) et leur bon usage (ie. Type de combustible, allumage etc.) - Accompagnement technique par la réalisation de visites à domicile et audits - Accompagnement administratif sur le montage des dossiers pour obtenir des subventions existantes ; - Mise en réseau du « client » avec des professionnels habilités					
	3. Définir un plan de financement					
	4. Créer une fiche de poste et lancer un recrutement					
	5. Former le référent et les relais de terrains (secrétaires de mairies, etc.)					
	6. Formaliser un réseau de professionnels et artisans du bâtiment et de la rénovation énergétique associé au GU					
	7. Mettre en place l'opérationnalité du SCIE (téléphone, plateforme web, permanences, outil de suivi et reporting...)					
	8. Communiquer sur l'existence d'une telle structure et créer les supports liés (guide, article de presse, réseaux sociaux, ...)					
	9. Réaliser des animations de sensibilisation afin de sensibiliser et communiquer sur le SCIE auprès des ménages sur les thèmes suivants : Bâtiments (modes de chauffage, traque aux Watts, balades thermiques...), Energie (Comprendre sa facture, écogestes, Solutions solaires...), Santé/environnement (Ventilation, Qualité de l'air intérieur...), etc.					
10. Suivre et améliorer la qualité du travail du SCIE dans le temps (COTEC, COPIL, bilans annuel, redimensionnement)						
Partenaires techniques	CAUE, ASMA, FFB, CAPEB, Alter Alsace Energie, Associations locales, OKTAVE (service région rénovation énergétique)					
Partenaires financiers	CEA habitat et le programme « Maison du XXI ème siècle », Région Grand Est, Ademe (Climaxion)					
Calendrier des étapes	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Réalisation : 1 à 3	Réalisation : 4 à 6	Réalisation : 7	Lancement : 8 à 10		
CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE						
Moyens humains				Moyens financiers		
1 ETP (nouveau recrutement)				Entre 50 k et 200 k€		
INDICATEURS ET EVALUATION						

Indicateurs de réalisation	- Mise en place du SCIE ou d'un service similaire d'accompagnement à la rénovation énergétique - Nombre de projets accompagnés et de personnes réorientées - Nombre d'événements animés (réunions, ateliers, conférences, visites de sites, forum...) et nombre de participants - Nombre de professionnels formés ou sensibilisés / Nombre de professionnels référencés et en groupement
Objectif précis (Résultat à atteindre dans 6 ans)	Les objectifs ne peuvent être précisés à ce stade. Ils seront définis à l'issue d'une étude de préfiguration préalable à l'élaboration du service de guichet unique de la rénovation énergétique. Une montée en puissance est à prévoir, année après année, une fois que le dispositif sera connu.

L'action contribue aux objectifs PCAET	Economie d'énergie	Réduction des GES	Production d'EnR	Augmentation du stockage carbone	Amélioration de la qualité de l'air	Adaptation au changement climatique
Cocher les cases concernées	X	X	X			X

4.1.2 Réaliser un cadastre solaire et développer le conseil sur les ENR pour les particuliers

Nom de l'action : 4.1.2 Réaliser un cadastre solaire et développer le conseil sur les ENR pour les particuliers (en lien avec le conseil France Rénov)	
Pilote	CCKA
Axe	4. Faire évoluer nos modes de vie à travers un aménagement sobre et solidaire
Objectif	4.1. Construire et rénover nos bâtiments de façon exemplaire
Projets en lien avec l'action / Fiches actions associées	Développer les installations PV solaires et thermiques sur les bâtiments
DESCRIPTION ET MODE OPERATOIRE	
Traduction opérationnelle de l'action	Réaliser un cadastre solaire L'action consiste en la mise en ligne d'un cadastre solaire interactif qui permet à tous les propriétaires de connaître le potentiel solaire des toitures des bâtiments situés sur le territoire. C'est un outil de sensibilisation et d'information de premier niveau, neutre et objectif, pour le grand public. 1. Définition du besoin - types d'outil souhaité et de cadastre solaire réalisable

	2. Consultation de prestataires pour réaliser la mission et validation du contrat de réalisation (se renseigner sur l'accompagnement disponible en région ou DDT et sur les outils existants dans d'autres collectivités) 3. Réalisation de la mission par un prestataire et information des installateurs locaux de la démarche menée par la CCKA dans la perspective d'un référencement sur la plateforme web dédiée (site interco) 4. Mise en ligne de l'outil et communication grand public et acteurs économiques, communaux 5. Bilan de la fréquentation du site et des projets engagés grâce à l'outil Accompagner et conseiller les particuliers sur leurs projets ENR 6. Utiliser le potentiel calculé précédemment via le cadastre solaire pour identifier les potentiels et zones à enjeux 7. Choisir un partenaire ou embaucher au sein de l'EPCI en charge de cet accompagnement 8. Etudier la mutualisation avec un service de conseil à la rénovation (1 personne pour les 2 sujets ou 2 personnes sur spécificités rénovation et ENR 9. Mettre en place une ligne téléphonique dédiée 10. Mettre en place un agenda et système de rendez-vous pour recevoir les personnes intéressées 11. Réaliser les RDV et proposer un conseil pour les particuliers 12. Etudier la possibilité d'accompagner les projets des particuliers 13. Communiquer et faire la promotion du dispositif d'accompagnement sur les communes et au niveau de l'EPCI 14. Organiser 1 événement annuel de sensibilisation, information sur le sujet des ENR en lien avec Alter Alsace Energie					
Point de vigilance	La mise en place de panneaux solaires sur toiture doit prendre en compte la dimension paysagère (prise en compte des périmètres de monuments historiques, de sites inscrits/classés), leur intégration doit suivre certaines règles de mise en place. De plus, elle doit tenir compte de la présence potentielle d'oiseaux (hirondelles...) ou de chiroptères pouvant occuper le bâti.					
Partenaires techniques	Alter Alsace Energies					
Partenaires financiers	ADEME, Région (Climaxion) EPCI					
Calendrier des étapes	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	1 à 4	Lancement : 6 à 14	Poursuite : 6 à 14 Récurrent : 5			
CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE						

Moyens humains	Moyens financiers
Moyens internes de pilotage de suivi 0,2 ETP pour l'animation du service (mutualisé avec Guichet habitat)	50 000 € HT pour le cadastre solaire

INDICATEURS ET EVALUATION

Indicateurs de réalisation	- <i>Fréquentation du site en nombre de visite par an</i> - <i>Nombre de contact au service ENR</i> - <i>Nombre d'installations</i>
Objectif précis (Résultat à atteindre dans 6 ans)	- <i>Ne plus avoir besoin de support externe pour cette action : avoir internalisé le service de conseil aux particuliers</i>

L'action contribue aux objectifs PCAET	Economie d'énergie	Réduction des GES	Production d'EnR	Augmentation du stockage carbone	Amélioration de la qualité de l'air	Adaptation au changement climatique
Cocher les cases concernées			X			

4.1.3 Elaborer une OAP « Construire autrement » dans le PLUi

Nom de l'action : 4.1.3 Elaborer une OAP « Construire autrement » dans le PLUi		
		• Action réalisée
PORTEUR de l'action	CCKA	
Axe	4. Faire évoluer nos modes de vie à travers un aménagement sobre et solidaire	
Objectif	4.1. Construire et rénover nos bâtiments de façon exemplaire	
Projets en lien avec l'action / Fiches actions associées	Révision en cours du PLUi	
DESCRIPTION ET MODE OPERATOIRE		
Traduction opérationnelle de l'action	1. Mobilisation des acteurs et services responsables de la rédaction du PLUi par le biais d'un atelier de réflexion spécifique avec les services, élus et professionnels et l'ATIP en charge de l'élaboration du PLUi pour intégrer de nouvelles orientations « Construire autrement » 2. Définition des nouvelles orientations à intégrer au PLUi, par exemple : - Intégration systématique d'EnR sur les constructions neuves (Panneaux photovoltaïque thermiques ou électriques, géothermie, chaleur renouvelable...) - Imposer aux lotisseurs le raccordement au RCU lorsque celui-ci existe - Installer des chauffe-eaux solaires sur les constructions neuves	

	- Exigence en termes de performances énergétiques du bâti. Ces orientations pourront être traduites dans le cadre d’une OAP thématique « Construire autrement » - création d’une OAP « changement climatique » par exemple pour développer de nombreux sujets dans le PLUi permettant de répondre aux objectifs du PCAET : architecture bioclimatique, renaturation et ilot de fraîcheur, adaptation du territoire aux effets du changement climatique (résilience) et atténuation de ces derniers, etc. 3. Consolidation des prescriptions proposées avec les directions et services de la CocoKo et l’ATIP 4. Ciblage des zones géographiques prioritaires et les périmètres d’application des nouvelles orientations 5. Organisation d’une consultation publique pour valider les orientations (réunions publiques ou enquêtes) 6. Intégration des retours issus de la consultation publique 7. Validation par les services de l’Etat (DDT, préfecture) 8. Mise en application par les instructeurs de l’ATIP 9. Déclinaison automatique du PLUi et des nouvelles prescriptions sur l’ensemble des communes de la CocoKo (PLU communaux) 10. Traduction des orientations proposées dans le droit local via leur insertion dans les autres documents de planification 11. Formation des services instructeurs et des élus aux enjeux de l’intégration des énergies renouvelables et à la mise en œuvre 12. Suivi de la mise en œuvre du PLUi sur ces volets « Construire autrement » 13. Concrétisation de premières réalisations et évaluation du degré de satisfaction des habitants					
Incidences potentielles	La mise en place de panneaux solaires sur toiture doit prendre en compte la dimension paysagère (prise en compte des périmètres de monuments historiques, de sites inscrits/classés), leur intégration doit suivre certaines règles de mise en place. De plus, elle doit tenir compte de la présence potentielle d'oiseaux (hirondelles...) ou de chiroptères pouvant occuper le bâti.					
Partenaires techniques	Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP)					
Partenaires financiers	Aucuns partenaires financiers spécifiques					
Calendrier des étapes	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Réalisation : 1,2,3	Réalisation : 4,5,6,7	Réalisation : 8 à 12			Réalisation : 13
CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE						
Moyens humains			Moyens financiers			

0,25 ETP pour la coordination et le suivi en interne	Entre 10 et 20k€
--	------------------

INDICATEURS ET EVALUATION

Indicateurs de réalisation	- Puissance (Gwh) déployée par les EnR dans le cadre des nouvelles prescriptions et/ou Nombre de permis de construire intégrant des EnR - Estimation du nombre de constructions neuves par an et du nombre d'habitants touchés - Evaluation des consommations énergétiques dans les nouveaux logement soumis au nouveau PLUI
Objectif précis (Résultat à atteindre dans 6 ans)	- 100% des nouveaux Permis de Construire (PC) déposés conformes au PLUI - Réalisation d'une OAP « Construire autrement »

L'action contribue aux objectifs PCAET	Economie d'énergie	Réduction des GES	Production d'EnR	Augmentation du stockage carbone	Amélioration de la qualité de l'air	Adaptation au changement climatique
Cocher les cases concernées		X	X			X

4.2.1 Identifier et mobiliser les solutions de géothermie associée au photovoltaïque pour les bâtiments collectifs

Nom de l'action : 4.2.1 Identifier et mobiliser les solutions de géothermie associé au photovoltaïque pour les bâtiments collectifs

PORTEUR de l'action	Communes
Axe	4. Faire évoluer nos modes de vie à travers un aménagement sobre et solidaire
Objectif	4.2 Développer les énergies renouvelables à l'échelle des bâtiments et de quartiers tout en préservant notre patrimoine
Projets en lien avec l'action / Fiches actions associées	

DESCRIPTION ET MODE OPERATOIRE

Traduction opérationnelle de l'action	La géothermie de surface (également appelée « géothermie Très Basse Énergie » ou « géothermie assistée par pompe à chaleur ») concerne l'exploitation de l'énergie contenue dans le sous-sol jusqu'à 200 m. À ces profondeurs, la température relativement stable et autour d'une dizaine de degrés Celsius nécessite le recours à une pompe à chaleur pour valoriser l'énergie thermique du sous-sol. La géothermie de surface comprend principalement les installations de pompe à chaleur (PAC) : - sur eau de nappe souterraine (sur aquifère superficiel) ;
--	--

	- sur capteurs enterrés (capteurs horizontaux, sondes géothermiques verticales, échangeurs compacts géothermiques, géostructures énergétiques, etc.). Les installations de PAC géothermiques couvrent des besoins de chaud (chauffage, eau chaude sanitaire) et de froid / rafraîchissement pour des bâtiments dont la surface varie d'une centaine de mètres carrés à plusieurs dizaines de milliers. Leur mise en œuvre peut être envisagée en neuf comme en rénovation : habitat individuel et collectif, tertiaire (bureaux, établissements de santé et scolaires, maisons de retraite, bâtiments communaux, hôtellerie, grandes surfaces commerciales), centres aquatiques, secteur agricole (chauffage des serres). Un réseau de chaleur est un système de distribution de chaleur produite de façon centralisée, permettant de desservir plusieurs usagers. Il comprend une ou plusieurs unités de production de chaleur, un réseau de distribution primaire dans lequel la chaleur est transportée par un fluide caloporteur, et un ensemble de sous-stations d'échange, à partir desquelles les bâtiments sont desservis par un réseau de distribution secondaire. - Contacter l'association Géothermie Grand Est - Promouvoir la géothermie de surface chez les particuliers et auprès des communes et comme solutions associée à la production d'électricité renouvelable > diffuser retours d'expérience existants - https://www.climaxion.fr/docutheque/installation-geothermie-groupe-scolaire - https://www.climaxion.fr/docutheque/retours-dexperience-geothermie - Organiser des réunions d'information sur le sujet avec l'association géothermie grand est - Organisation de visites de chaufferies, conférences ou webinaires sur les points spécifiques aux projets de réseaux de chaleur et géothermie (ressource en bois, qualité de l'air, économie des projets, etc...) - Etudier la faisabilité pour des sites et projets collectif - Etat des lieux des zones potentielles de développement de réseaux techniques ou de vente de chaleur (au moins 2 bâtiments fortement consommateurs à proximité, jusqu'à 20 bâtiments ou plus, privés ou publics) - Opportunité d'un projet selon la densité de chaleur, les programmes de travaux des bâtiments concernés ou des voiries et selon les arbres présents car leur plantation ou leur développement peut être contraint par les installations géothermiques. - Etudes de faisabilité par des bureaux d'études spécialistes selon les conclusions de l'opportunité, soutien financier à 70% par l'ADEME Pour les projets qui sont engagés, lancement des marchés de travaux et AMO Énergies renouvelables : la géothermie de surface - Réussir la transition écologique de mon territoire (ademe.fr) La géothermie de surface, une source d'énergie renouvelable et stable Collectivités Agir pour la transition écologique ADEME
Partenaires techniques	CA, Alter Alsace Energie, Enerios, SER, Développeurs, Noé IMPERADORI, animateur géothermie en Grand Est Courriel : geothermie@asso-ler.fr
Partenaires financiers	ADEME Région

Calendrier des étapes	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	X					
CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE						
Moyens humains				Moyens financiers		
0,2 ETP				selon devis pour projet		
INDICATEURS ET EVALUATION						
Indicateurs de réalisation	- Puissance MWc installée - GWH concernés					
Objectif précis (Résultat à atteindre dans 6 ans)	- X projets géothermie					

L'action contribue aux objectifs PCAET	Economie d'énergie	Réduction des GES	Production d'EnR	Augmentation du stockage carbone	Amélioration de la qualité de l'air	Adaptation au changement climatique
Cocher les cases concernées		X	X			

4.2.2 Développer les installations photovoltaïques sur les parkings, bordures et délaissés autoroutiers

Nom de l'action : 4.2.2 Développer les ombrières photovoltaïques sur les parkings, bordures et délaissés autoroutiers		
		• Action à réaliser
PORTEUR de l'action	CCKA, communes	
Axe	4. Faire évoluer nos modes de vie à travers un aménagement sobre et solidaire	
Objectif	4.2 Développer les énergies renouvelables à l'échelle des bâtiments et de quartiers tout en préservant notre patrimoine	
Projets en lien avec l'action / Fiches actions associées	Développer les installations PV solaires et thermiques sur les bâtiments	
DESCRIPTION ET MODE OPERATOIRE		
Traduction opérationnelle de l'action	1. Identifier les potentiels et projets le long des linéaires de voirie - Prendre attache avec Vinci pour identifier les projets envisagés et en cours et le foncier identifié comme propice le long des axes stratégiques tels que le Grand Contournement Ouest (GCO) et autres routes à fort trafic ;	

	- En fonction des cas, identifier avec Vinci les potentiels de facilitation aux mains de la collectivité pour faire émerger des projets 2. Réaliser une étude d'identification du potentiel : - Recenser tous les parkings du territoire, en mettant en évidence ceux soumis à l'obligation d'installation d'ombrières photovoltaïque (de plus de 1 500 m²) (pour identifier les parkings, se référer à la Base Nationale des Lieux de Stationnement – peut nécessiter un traitement SIG ...) - Évaluer l'ensoleillement et la faisabilité technique des installations d'ombrières photovoltaïques le long de ces linéaires et sur ces parkings, distinguer les sites offrant un potentiel de production optimal. - Vérifier la compatibilité avec la gestion des eaux pluviales (les panneaux ne doivent pas augmenter le ruissellement sur des zones déjà imperméabilisées). 3. Mobiliser les gestionnaires des parkings pour un événement d'information et de sensibilisation : - Réaliser un rapport d'étude auprès de commune de Marlenheim (67), porteuse d'un AMI sur le PV sur parkings pour anticiper l'organisation d'une mobilisation équivalente - Leur proposer une visite de site (parking photovoltaïque exemplaire ou inspirant – voir démarche menée par la commune de Marlenheim - 67) - Prévoir un temps de présentation général sur le PV sur parkings (description technique, enjeux réglementaires, coûts moyens et retour sur investissement, enjeux environnementaux à prendre en compte, avantage en termes d'ombres en période estivale) avec une association environnementale (i.e. AlterAlsace Energie) - Identifier les acteurs volontaires pour un accompagnement renforcé (AMI) 4. Préparer et lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt - Soutien Institutionnel : Mettre en place un comité de suivi et de validation des projets, intégrant des représentants de la collectivité, des experts environnementaux et des acteurs locaux ; Faciliter les démarches administratives pour accélérer la mise en œuvre des projets. - Identifier un site pilote pour permettre la montée en compétence interne sur l'accompagnement d'un projet (peut faire l'objet d'un stage) - Capitaliser et lancer l'AMI sur 6 à 7 sites supplémentaires, d'après un cahier des charges incluant (non-exhaustif) : ○ Retour sur Investissement : Présentation des coûts - les équipements, les travaux d'installation et les coûts de maintenance) et durées de retour sur investissement (ROI) en prenant en compte les économies d'énergie générées, les tarifs de rachat de l'électricité produite et les éventuelles subventions ou incitations fiscales. ○ Projets Responsables : Evaluation environnementale complète pour chaque projet, en mettant l'accent sur les aspects liés à la biodiversité, à la préservation des arbres, et aux émissions de gaz à effet de serre évitées ; évitement de toute coupe d'arbres ou de dommage à des écosystèmes sensibles ;					
Partenaires techniques	Alter Alsace Energies, ES, Vinci, CA					
Partenaires financiers	CCKA, CA, Vinci					
Calendrier des étapes	2024	2025	2026	2027	2028	2029

	Réalisation : 1	Réalisation : 1 & 2	Réalisation : 3 et 4
CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE			
Moyens humains		Moyens financiers	
0,2 ETP (Stagiaire pour identification potentiels et projet pilote de l'AMI)		Environ 50K€ A préciser en contactant Marlenheim (cf. AMI PV parkings)	
INDICATEURS ET EVALUATION			
Indicateurs de réalisation	- Surfaces concernées - Nombre de parkings concernés par l'AMI - Puissance installée et production		
Objectif précis (Résultat à atteindre dans 6 ans)	- Produire une part importante de 125 GWh / an pour le territoire, à préciser après identification du potentiel		

L'action contribue aux objectifs PCAET	Economie d'énergie	Réduction des GES	Production d'EnR	Augmentation du stockage carbone	Amélioration de la qualité de l'air	Adaptation au changement climatique
Cocher les cases concernées			X			

5/ Permettre aux habitants et aux salariés de se déplacer de façon plus sobre, économe et durable

5.1.1 Renforcer la communication sur l'offre en transports en commun existante au sein des villages

Nom de l'action : 5.1.1 Lancer une campagne de communication pour sensibiliser davantage aux enjeux et outils de mobilité		
		• Action à réaliser
PORTEUR de l'action	CCKA et Communes	
Axe	5. Permettre aux habitants et aux salariés de se déplacer de façon plus sobre, économe et durable	
Objectif	5.1 Développer les modes collectifs et actifs	

Projets en lien avec l'action / Fiches actions associées							
DESCRIPTION ET MODE OPERATOIRE							
Traduction opérationnelle de l'action		1. Créer une section dédiée au réseau de transports en commun sur le site de la CCKA - Afficher le plan des lignes traversant le territoire et leurs fiches-horaires - Indiquer les temps de trajet moyens sur les trajets les plus fréquemment réalisés en TeC par les habitants du territoire et indiquer les prix des billets - Insérer des liens vers les sites des opérateurs (i.e. fluo Grand Est) 2. Réaliser un flyer papier - Permettant de décrire les différents services de mobilité accessibles depuis le territoire de la CCKA (offres de transport, services de location, ateliers vélo, itinéraires piétons et cyclables...), mais aussi les outils et aides auxquels ils peuvent prétendre. - Le distribuer dans les bâtiments publics, avec des plans du réseau et fiches-horaire (CCKA, communes...) 3. Relayer dans les publications locales l'ensemble des initiatives en lien avec la mobilité (bulletins municipaux ou intercommunaux) 4. Organiser des événements permettant de valoriser les initiatives locales et les modes alternatifs à la voiture					
Partenaires techniques		Région, Communes					
Partenaires financiers							
Calendrier des étapes		2025	2026	2027	2028	2029	2030
		Lancement : 1 à 3	Poursuite : 1 à 3 Lancement : 4				
CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE							
Moyens humains					Moyens financiers		
0,2 ETP					42 000 € sur 6 ans		
INDICATEURS ET EVALUATION							
Indicateurs de réalisation		- Actions réalisées : Oui / non - Nombre d'événements organisés et fréquentation - Nombre de trajets réalisés depuis ou vers le territoire de CCKA					
Objectif précis (Résultat à atteindre dans 6 ans)		- Actions réalisées entièrement - +20% de trajets en TeC depuis ou vers le territoire de CCKA					

L'action contribue aux objectifs PCAET	Economie d'énergie	Réduction des GES	Production d'EnR	Augmentation du stockage carbone	Amélioration de la qualité de l'air	Adaptation au changement climatique
Cocher les cases concernées	X	X			X	

5.1.2 Faire découvrir le vélo via des événements dédiés, par la sensibilisation, l'expérimentation et la location

Nom de l'action : 5.1.2 Faire découvrir le vélo aux petits et aux grands via des événements dédiés, par l'expérimentation et la location		
		• Action à réaliser
PORTEUR de l'action	CCKA et Communes	
Axe	5. Permettre aux habitants et aux salariés de se déplacer de façon plus sobre, économe et durable	
Objectif	5.1 Développer les modes collectifs et actifs	
Projets en lien avec l'action / Fiches actions associées		
DESCRIPTION ET MODE OPERATOIRE		
Traduction opérationnelle de l'action	1. Monter une Expérience Vélo pour Tous pour familiariser le grand public à la pratique cyclable : - Organiser des journées "Découverte Vélo" pour permettre aux habitants de tester des vélos classiques et électriques. - Collaborer avec des associations locales pour organiser des balades à vélo thématiques.	
	2. Sensibiliser les Scolaires : - Poursuivre le partenariat avec la Cigogne à Vélo et l'Education nationale dans le cadre du « programme d'apprentissage pour que les enfants découvrent, expérimentent et apprennent à utiliser le vélo dans leurs déplacements quotidiens » (PSRAV). - Instaurer des "Journées du Vélo" annuelles dans les établissements scolaires, avec des activités ludiques et éducatives. 3. Organiser une "Fête du Vélo" annuelle pour célébrer la mobilité douce. - Proposer des animations, des parcours cyclables temporaires et des stands d'information sur le vélo. - Impliquer les commerçants locaux pour offrir des avantages aux participants à la fête. - Organiser une « bourse aux vélos » et des ateliers de réparation de vélos 4. Mettre en location des Vélos à Assistance Électrique (VAE) : - Mettre en place un service de location de VAE à des tarifs attractifs.	

	- Développer un réseau de stations de location réparties sur l'ensemble du territoire. - Encourager les entreprises locales à proposer des avantages aux employés utilisant les VAE.					
Partenaires techniques	Ecoles, associations de cyclistes, entreprises et commerces locaux					
Partenaires financiers	Ministère des sports, Ministère de la transition écologique, Région, ADEME, Banque des territoires					
Calendrier des étapes	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Lancement : 1 et 2	Lancement : 3 Poursuite : 1 et 2	Poursuite : 1 à 3 Lancement : 4	Poursuite : 1 à 4		
CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE						
Moyens humains				Moyens financiers		
0,2 ETP						
INDICATEURS ET EVALUATION						
Indicateurs de réalisation	- Nombre de participants aux journées "Découverte Vélo" et à la "Fête du Vélo". - Taux d'utilisation des stations de location de VAE. - Évolution du nombre d'élèves sensibilisés au vélo dans les écoles.					
Objectif précis (Résultat à atteindre dans 6 ans)	- 100% des élèves de classes CM1 et CM2 sensibilisés - 80% de taux d'utilisation des VAE entre mai et octobre - 2000 participants aux journées "Découverte Vélo" et à la "Fête du Vélo" en 6 ans.					

L'action contribue aux objectifs PCAET	Economie d'énergie	Réduction des GES	Production d'EnR	Augmentation du stockage carbone	Amélioration de la qualité de l'air	Adaptation au changement climatique
Cocher les cases concernées	X	X			X	

5.1.3 Mettre en œuvre le schéma des itinéraires cyclables et le compléter avec des aménagements de traversées de villages

Nom de l'action : 5.1.3 Mettre en œuvre le schéma des itinéraires cyclables et le compléter avec des aménagements de traversées de villages		
• Action en cours de réalisation (extramuros)		• Action à réaliser (intramuros)

PORTEUR de l'action	Communes et bureau d'études (en extramuros : possibilité de délégation de maîtrise d'ouvrage à la CCKA)
Axe	5. Permettre aux habitants et aux salariés de se déplacer de façon plus sobre, économe et durable
Objectif	5.1 Développer les modes collectifs et actifs
Projets en lien avec l'action / Fiches actions associées	
DESCRIPTION ET MODE OPERATOIRE	
Traduction opérationnelle de l'action	Poursuivre et finaliser la réalisation des voies cyclables programmées dans le cadre du schéma des itinéraires cyclables (horizon 2024 – cf carte figurant sur le site de la CCKA) et développer les aménagements de traversées de villages - Renforcer la sécurité des voies cyclables dans les villages - Développer les services liés au vélo : des places de stationnement vélo, des points de recharge ou de gonflage, points réparation, etc. (Pilotage Communes) - Intégrer les mobilités douces dans les documents d'urbanisme, dans le SCoT et les PLU (> Communes) (par ex. : une obligation de créer des liaisons douces dans les nouveaux projets d'aménagements) et anticiper l'impact du réchauffement climatique sur la pratique (ombre, pluie, etc.). Développer les aménagements cyclables sécurisés du Schéma des itinéraires cyclables et assurer une continuité des itinéraires au travers d'une approche multi partenariale (continuité à différentes échelles territoriales : Région, Département, Communautés de communes et communes). (Pilotage Communes) - Développer les services liés au vélo : des places de stationnement vélo, des points de recharge ou de gonflage, points réparation, etc. (Pilotage Communes) - Intégrer les mobilités douces dans les documents d'urbanisme, dans le SCoT et les PLU (> Communes) (par ex. : une obligation de créer des liaisons douces dans les nouveaux projets d'aménagements) et anticiper l'impact du réchauffement climatique sur la pratique (ombre, pluie, etc.). - Établir un règlement sur le revêtement des pistes cyclables et le choix des matériaux pour les aménagements. Développer la pratique du vélo comme mode de déplacement sur le territoire pour les habitants (travail, école, courses) et les touristes - Concevoir et installer un balisage et une signalétique clairs et adaptés sur les itinéraires cyclables - Créer des cartes itinéraires et voies cyclables pour les habitants et les touristes et informer du prévisionnel d'avancée des travaux - Organiser des actions de sensibilisation, diffuser les bonnes pratiques et la bonne conduite, et répondre aux attentes des usagers.
Points de vigilance	La création de nouvelles voies cyclables doit être réfléchie afin d'éviter de traverser/d'empiéter sur les zones présentant des enjeux écologiques ou environnementaux (prairies permanentes, zones humides et boisements, etc.).

	En effet, de tels aménagements peuvent engendrer des impacts en fonction de leur localisation et du type de revêtement des sols.					
Partenaires techniques	CEA, CCKA (extramuros)					
Partenaires financiers	CEA, Fonds Vert, Région					
Calendrier des étapes	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	1 et 2	Selon la programmation des travaux. Fin en 2026.				
CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE						
Moyens humains			Moyens financiers			
			Coût prestataire + coûts de réalisation estimés à l'étape 1. Sources de financements FEDER, Région, Département, Etat, etc.			
INDICATEURS ET EVALUATION						
Indicateurs de réalisation	- Pourcentage de traversées par rapport aux pointés à traiter relevés. - Part des liaisons stratégiques finalisées (%) - Emissions de GES liées aux transports (teqCO2) - Part du vélo dans les modes de déplacement (%) - Nombre de cyclotouristes recensés					
Objectif précis (Résultat à atteindre dans 6 ans)	- 100% des pistes cyclables prévues au Schéma - 100% des liaisons stratégiques - 6% part du vélo dans les modes de déplacement - Economie de 1 500 Teq/an					

L'action contribue aux objectifs PCAET	Economie d'énergie	Réduction des GES	Production d'EnR	Augmentation du stockage carbone	Amélioration de la qualité de l'air	Adaptation au changement climatique
Cocher les cases concernées	X	X			X	

5.2.1 Développer et densifier le maillage de bornes de recharge électriques

Nom de l'action : 5.2.1 Développer et densifier le maillage de bornes de recharge électriques		
		• Action à réaliser
PORTEUR de l'action	CCKA	
Axe	5. Permettre aux habitants et aux salariés de se déplacer de façon plus sobre, économe et durable	
Objectif	5.2 Réduire le recours à la voiture individuelle thermique	

Projets en lien avec l'action / Fiches actions associées							
DESCRIPTION ET MODE OPERATOIRE							
Traduction opérationnelle de l'action		1. Réaliser un diagnostic du territoire - Analyser la répartition actuelle des bornes de recharges et identifier les zones prioritaires pour l'installation de bornes - Évaluer les besoins actuels et futurs en points de charge 2. Élaborer un schéma directeur de déploiement des bornes - Définir les objectifs quantitatifs de déploiement - Définir les types de bornes à installer (puissance normale, accélérée, rapide) - Planifier le maillage territorial en concertation avec les communes 3. Identifier les sources de financement - Explorer les aides disponibles (programme ADVENIR, aides régionales, etc.) - Établir un budget prévisionnel 4. Coordonner l'installation des bornes - Lancer les appels d'offres pour l'installation et l'exploitation des bornes - Assurer le suivi des travaux 5. Mettre en place une stratégie de communication - Informer les habitants sur les nouvelles installations - Promouvoir l'usage des véhicules électriques					
Partenaires techniques							
Partenaires financiers		Territoire d’Energie Grand-Est, Région Grand Est, programme national CEE Advenir (certificats d’économie d’énergie)					
Calendrier des étapes		2025	2026	2027	2028	2029	2030
CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE							
Moyens humains				Moyens financiers			
NA							
INDICATEURS ET EVALUATION							
Indicateurs de réalisation		Nombre de bornes installées, taux d’utilisation des bornes, évolution du nombre de véhicules électriques immatriculées sur le territoire					
Objectif précis (Résultat à atteindre dans 6 ans)		35 bornes installées					

L'action contribue aux objectifs PCAET	Economie d'énergie	Réduction des GES	Production d'EnR	Augmentation du stockage carbone	Amélioration de la qualité de l'air	Adaptation au changement climatique
Cocher les cases concernées		X			X	

5.2.2 Développer le covoiturage à l'échelle du territoire en développant l'accès à l'offre, les aires dédiées et la communication.

Nom de l'action : 5.2.2 Développer le covoiturage à l'échelle du territoire en développant l'accès à l'offre, les aires dédiées et la communication		
		• Action à réaliser
PORTEUR de l'action	CCKA et Communes	
Axe	5. Permettre aux habitants et aux salariés de se déplacer de façon plus sobre, économe et durable	
Objectif	5.2 Réduire le recours à la voiture individuelle thermique	
Projets en lien avec l'action / Fiches actions associées		
DESCRIPTION ET MODE OPERATOIRE		
Traduction opérationnelle de l'action	Considérant les dynamiques de déplacement effectuées principalement en voiture individuelle, et alors qu'une grande partie de ces déplacements se font vers des destinations communes et pour des motifs impliquant une certaine concentration dans le temps, la Cocoko souhaite contribuer au renforcement du covoiturage par ses habitants, à travers les actions suivantes : Etudier la pertinence et la faisabilité de la mise en place d'une plateforme locale comme sur les territoires voisins. - Solliciter les territoires voisins pour recueillir leurs retours d'expérience - Identifier les plateformes auxquelles ils auraient éventuellement recours puis exploiter et analyser leurs données concernant les pratiques des habitants de la Cocoko (provenance des automobilistes, destination, taux d'occupation...) Le cas échéant, développer une plateforme locale (territoriale ou interterritoriale) Communiquer sur l'existence des dispositifs de covoiturage et leurs bienfaits (santé, lien social, qualité de l'air, économies individuelles, lutte contre le changement climatique...) Prendre contact avec les entreprises du territoire pour les sensibiliser sur la pertinence du covoiturage et identifier celles désireuses d'en développer la pratique Développer les aires de covoiturage	

	- Identifier les aires informelles (parkings en zones commerciales, délaissés de voirie à proximité des grandes axes routiers...) et envisager si nécessaire leur aménagement - Étudier l'opportunité de la mise en service de nouvelles aires en expérimentant des aires temporaires et, selon la fréquentation, en les pérennisant, avec les enjeux suivants : - o Permettant de réduire l'autosolisme des actifs du territoire vers les bassins d'emploi voisins, - o Tout en développant leur multimodalité pour favoriser les mobilités douces (marche, vélo) - o Avec une localisation et un dimensionnement réutilisant au maximum des sites déjà artificialisés de façon à ne pas générer d'artificialisation des sols supplémentaire - En cohérence avec le développement des bornes de recharge pour véhicule électrique (voir fiche dédiée) - Réaliser les aires de co-voiturage en prenant en compte les notions d'intégration paysagère et environnementale des aires de covoiturage (plantations, places de parking semi-perméables, mare recueillant les eaux pluviales, etc.)					
Points de vigilance	L'aménagement de nouvelles stations de covoiturage engendre de l'artificialisation de sols s'il est réalisé sur des espaces aujourd'hui en pleine terre.					
Partenaires techniques	Région pour cadencement des TC, CEA pour aménagement sur RD, plateformes de covoiturage, département					
Partenaires financiers	Ministère de la transition écologique, Cerema, ADEME					
Calendrier des étapes	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Réalisation : 1 à 3	Lancement : 4 et 5 Poursuite : 3	Poursuite : 3, 4 et 5			
CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE						
Moyens humains				Moyens financiers		
INDICATEURS ET EVALUATION						
Indicateurs de réalisation	- Nombre d'adhérent à l'application - Nombre de trajets en covoiturage - Le nombre d'aires de covoiturage ou de pôles créés - Le nombre de voiture en stationnement aux aires/pôles					
Objectif précis (Résultat à atteindre dans 6 ans)	- Au moins 20 aires de covoiturage et toutes les communes desservies					

L'action contribue aux objectifs PCAET	Economie d'énergie	Réduction des GES	Production d'EnR	Augmentation du stockage carbone	Amélioration de la qualité de l'air	Adaptation au changement climatique
Cocher les cases concernées	X	X			X	